Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 18 mai 2017

Présents

VENEAU Michel
MEZY Michel
HENRY Micheline
RENAUD Michel
QUILLIER Pascale
REBOULLEAU Sylvie
BRUERE Charly
DENUE Marie-Claire
COUCUREAU Martine
GUILLEMET Christine
DELAS Christian
THENOT Alain
DUCHEMIN Véronique
BOTTE Anne-France
DEMAY Thierry
BOCQUET Christophe
VEYCHARD Christophe
MOUAT Chérif (arrivé à 19h33 et parti à 20h38)
DHERBIER Alain
BEZOU Sylviane
PERREAU Christian
PASSAS Joël
BOUJLILAT Hicham
MOLINA Isabelle
de SAINTE CROIX Andrée

Absents

MANGEOT Denis	Pouvoir à M. Renaud
BLOIN Denis	Pouvoir à M. Veneau
MOUAT Chérif	(arrivé à 19h33 et parti à 20h38)
FOREST Isabelle	Pouvoir à M. Bocquet
LOUIS Véronique	Pouvoir à Mme Coucureau
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme Guillemet
WICKERS Franck	Pouvoir à Mme Henry
CORNETTE Marie-Jeanne	
PETOUILLAT Nathalie	Pouvoir à Mme Bezou

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

Cosne-Cours-sur-Loire, le 18 mai 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 18 mai 2017 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

1. Exercice 2017 – Budget Ville : Subventions aux associations.

B) AFFAIRES GENERALES

2. Adaptation mineure du Plan Local d'Urbanisme.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

3. Acquisition des espaces concernés par la résidentialisation du quartier Saint Laurent.
4. Convention avec Nièvre Habitat pour la résidentialisation du quartier Saint Laurent.
5. Cession- échange du Chemin rural "Les Près Maillards".
6. Cession des parcelles AE 107 et AE 108 situées rue du Maréchal Leclerc.
7. Convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau.

D) AFFAIRES TECHNIQUES

8. Adhésion au groupement de commande achat énergie avec le SIEEEN sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté.
9. Convention d'assistance technique assainissement 2017.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

E) PERSONNEL

10. Création emplois saisonniers 2017.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Conseil municipal du 18 mai 2017

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, nous allons commencer. Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.
Mme Forest donne pouvoir à M. Bocquet. Mme Pétouillat donne pouvoir à Mme Bezou. Mme Jouy donne pouvoir à Mme Guillemet. M. Wickers donne pouvoir à Mme Henry. M. Bloin donne pouvoir à moi-même. Mme Louis donne pouvoir à Mme Coucureau. M. Mangeot donne pouvoir à M. Renaud.

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Monsieur Hicham Boujlilat est le plus jeune de notre séance ce soir. Est-ce que vous acceptez d'être secrétaire de séance ?

Hicham Boujlilat
On est toujours honoré d'être le plus jeune.

Michel Veneau
Il y a des gens qui vous suivent, mais vous êtes le plus jeune ce soir.

Hicham Boujlilat
C'est pour ça que je m'en réjouis. C'est de plus en plus rare.

Michel Veneau
Par rapport au dernier conseil municipal, avez-vous des observations ?

Alain Dherbier
Je vais reprendre le compte rendu.
A la page 9, vous m'aviez dit que la modification que j'avais demandée allait être faite. Est-ce que c'est fait ? Je n'ai pas regardé.

Michel Veneau
Attendez, ça ne fonctionne pas. Si, il faut éteindre, ça marche.

Alain Dherbier
Vous vous rappelez les échanges multiples qu'on a eus. Je voulais juste demander si ça a été fait, comme vous me l'avez promis. Je n'ai pas regardé.

Michel Veneau
Nous, on ne change pas les comptes rendus de conseil municipal. Comme ils sont enregistrés, c'est écrit par une société privée. On ne modifie pas du tout les comptes rendus.

Alain Dherbier
Alors, quand on fait une remarque ?

Michel Veneau
C'est marqué dessus. Ça a été marqué.

Alain Dherbier
Oui, ça a été marqué.

Michel Veneau
Ça a bien été marqué.

Alain Dherbier
Donc, vous ne modifiez plus une fois que c'est…

Michel Veneau
On ne peut pas le modifier. Sinon, après, il faudrait qu'on reprenne et qu'on le refasse faire par notre secrétariat. Mais on ne l'a jamais fait depuis qu'on est là. On n'a jamais modifié. C'est vrai que des fois, c'est inaudible. Ça pose des petits problèmes. Mais on n'a jamais touché à un compte rendu de conseil municipal. Voilà.
Avez-vous d'autres questions ?

Alain Dherbier
C'est tout ce que j'ai.

Michel Veneau
J'ai une petite précision en ce qui concerne le dossier Safim. Comme je vous l'avais annoncé, le dossier Safim n'était pas fermé dans cette mairie. Il était dans un service, comme vous le savez. J'ai remarqué qu'il y a eu deux réunions organisées pendant votre mandat, le 16 mars 2010 à 10 h et le 4 juillet 2011. Je pense qu'il y avait bien toutes les informations en ce qui concerne la convention qui avait été passée entre la société, le Lotissement des vignes des rivières et la municipalité, M. Béguin à l'époque. Je pense que vous étiez au courant du contenu de la convention. Je le pense.

Alain Dherbier
A ce moment-là, il faudrait nous faire parvenir le compte rendu de ces deux réunions.

Michel Veneau
On les a.

Alain Dherbier
S'il est fait état dans les comptes rendus des sommes…

Michel Veneau
Il n'est pas fait état des sommes. Je pense, quand on ouvre un dossier… Vous voyez, ce dossier, je l'ai repris comme vous l'avez laissé. Il est au service juridique. On m'a donné ce dossier quand je suis arrivé, je l'ai ouvert et il y a tout dedans. Il y a le compte rendu, la modification, il y a eu deux délibérations différentes, une modification. Je pense que vous l'aviez à l'époque. Ce n'est pas nous qui l'avons remis depuis que nous sommes là. Cette délibération était déjà…

Alain Dherbier
Si vous me le permettez, je me rapprocherai du service juridique et je prendrai connaissance de ce dossier.

Michel Veneau
Il n'y a aucun problème. Je vous l'ai dit l'autre jour. Jusqu'à temps qu'un dossier n'est pas clos, qu'il soit financier ou autre, on ne le ferme pas. Dans une collectivité, on peut l'avoir 10, 15, 20 ans, un dossier ouvert.

Alain Dherbier
Sans problème, j'irai en prendre connaissance.

Michel Veneau
Très bien.

Christian Perreau
Sur le compte rendu, c'est toujours la même chose. Il y a un endroit où vous me répondez, vous me dites que je fais de la philosophie. Mais quelle était la philosophie, ce n'est pas marqué ! Ce qui est intéressant, c'est la philosophie.

Michel Veneau
C'est par rapport à ce que vous avez dit.

Christian Perreau
Oui, mais ce n'est pas marqué.

Michel Veneau
Vous avez bien dit quelque chose, si je vous ai répondu. Ce n'est pas marqué, ce que vous m'avez dit ?

Christian Perreau
Ce n'est pas marqué « inaudible ». Il y a plusieurs points dans le compte rendu où on regarde, on voit qu'il y a une réponse…

Michel Veneau
Je vous le répète, nous, on ne modifie pas du tout les comptes rendus. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile à relire parce que des fois, il y a des passages qui sont inaudibles. Il faut reconnaître.

Christian Perreau
Les comptes rendus qui sont en ligne, le dernier qui est en ligne, c'est décembre. Sur internet, sur le site de la mairie de Cosne. Il n'y a pas de comptes rendus du conseil municipal, le dernier en ligne, c'est décembre. Je me suis permis de regarder. Les autres, ils n'y sont pas pour l'instant.

Michel Veneau
On va regarder. OK

Thierry Demay
Pour faire une réponse aussi à M. Boujlilat par rapport au dernier conseil, concernant les 13 500 € qui avaient été mis en place pour les études, je précise qu'il y en a eu un tiers qui a été pris en charge par l'Epareca, un tiers par la Caisse des dépôts et un tiers par la ville.

Hicham Boujlilat
Ça fait quand même 13 500 € d'études.

Michel Veneau
Divisés par 3.

Hicham Boujlilat
Le coût de l'étude est de 13 500 €. Le reste à charge pour la Ville, c'est 30 %. 33 %. C'est quand même un coût d'étude à 13 500 €.

Michel Veneau
Le coût total est de 13 500 €, mais la participation de la Ville, c'est un tiers. Il faut dire les choses simplement, que tout le monde comprenne. Surtout pour la presse.

Hicham Boujlilat
C'est comme quand on parle des investissements qui sont faits en ville. Présentation du budget. Ce n'est pas 100 % parts de la ville, contrairement à ce qui pourrait être pensé ou de la manière dont c'est présenté. C'est exactement la même chose. C'était simplement, l'autre jour, pour dire qu'on avait quand même 13 500 € d'études dans un budget. On est sur du fonctionnement, on est d'accord. Alors, 13 500 € en dépenses de fonctionnement ; en recettes de fonctionnement, on en a deux tiers. Voilà, ça reste tout ça au budget.

Thierry Demay
Ce que je voulais, c'était rectifier pour dire que le coût pour les habitants de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, c'était un tiers, donc 4 500 €, et pas 13 500 €.

Michel Veneau
Quand on annonce les travaux, on annonce un coût de x millions. La participation de la Ville, on la met. Mais ce n'est pas la Ville qui finance le réseau de chaleur, c'est une DSP. Nièvre Habitat, la Ville va participer, on va délibérer tout à l'heure sur certaines actions qu'on va mener. Mais c'est sûr que ce n'est pas la Ville qui va reconstruire au niveau du parc de Nièvre Habitat, tout le monde le sait, quand même. Et on le dit à chaque fois. Quand je parle, quand j'annonce au départ les travaux, je dis bien que c'est en partenariat. Qui porte ? C'est Nièvre Habitat. C'est la DSP au niveau du réseau de chaleur. Ce n'est pas la Ville qui peut financer, c'est impossible, vous le savez bien. Vous connaissez les comptes de la Ville de Cosne. La Ville ne pourrait pas porter tous ces projets.

Hicham Boujlilat
On est d'accord…

Michel Veneau
On n'essaie pas de dire que c'est nous qui portons à hauteur… parce qu'on ne peut pas. On a un budget d'investissement qui est environ de 4, 5, plutôt 3,5, ça dépend des années. On ne peut pas se permettre d'annoncer des 10 ou 15 millions d'investissement, ce n'est pas vrai. Il faut être… Il faut se poser, il faut vraiment…

Hicham Boujlilat
Simplement, le fait qu'il y avait une étude là-dessus, on en parlera peut-être, 13 500 €, dont on a un tout petit peu parler, avec des conclusions qui sont un peu… Ça a coûté très cher.

Michel Veneau
On travaille beaucoup en partenariat, comme vous le savez, depuis que nous sommes là. On a eu la chance d'avoir le contrat de ville. Je le répète. Je ne cache pas la vérité. Je peux vous dire par contre qu'on travaille beaucoup avec nos partenaires institutionnels et autres. On a, heureusement pour la ville de Cosne, des résultats plutôt satisfaisants. On peut en être fiers, tous autour de cette table. Ça veut dire qu'il y a des retombées pour la ville et pour le bassin de vie. On travaille pour ça, on est là pour ça, on est là pour faire évoluer notre territoire.

Plus de questions ?

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'ordre du jour du conseil municipal de ce soir…

Pardon. Excusez-moi, vous avez raison.
Avez-vous des questions par rapport aux décisions prises par délégation qui sont sur table ?

Sylviane Bezou
Il y bien longtemps qu'on n'a pas vu, justement, sur les laissés sur place, les droits de préemption, les listings des meubles…

Michel Veneau
Les DIA.

Sylviane Bezou
Il y a très longtemps.

Michel Veneau
Non, on ne les mettait pas.
Je peux vous annoncer ce matin, j'ai vérifié au niveau de l'urbanisme. Nous avons donc, de transactions au niveau des DIA : 180 en 2015 et 209 en 2016. Ce sont les chiffres de ce matin que le service urbanisme m'a communiqués. Il y a une progression, mais il y a eu plus de transactions, déjà. C'est des fois un peu fluctuant. Ça redémarre plutôt bien depuis le début de l'année. Ça a tendance plutôt… Mais tout ça, ce n'est qu'une tendance.

Sylviane Bezou
On pourra les avoir ?

Michel Veneau
Le nombre ?

Sylviane Bezou
Pas le nombre, le détail.

Michel Veneau
Le détail des 200 ?

Sylviane Bezou
Oui. Comme on avait avant.

Michel Veneau
Si vous voulez, il n'y a aucun problème.

Sylviane Bezou
Avant, à chaque conseil, on avait le détail.

Michel Veneau
Il n'y a aucun problème. On peut vous redonner sur l'année écoulée, même.

Sylviane Bezou
C'était toujours joint sur table, avec les délégations.

Michel Veneau
D'accord.

Hicham Boujlilat
Si je peux me permettre, peut-être pas sur l'année dernière écoulée, puisque jusqu'à l'année dernière, je crois, il y a dû y avoir un conseil municipal, peut-être pas, même avant… Mais l'usage, c'était à chaque fois, avec ce document, on avait l'ensemble des DIA. On ne les voit plus depuis plusieurs conseils. C'est pour ça qu'on se posait la question. Sur le reste…

Michel Veneau
Au contraire, ça nous valorise. Donc, on devrait vous le mettre sur table. Je veux dire que c'est bien pour la Ville. Ça donne des transactions qui sont effectuées tous les mois.

Hicham Boujlilat
Sur les documents que nous avons sur table, j'ai vu de plus en plus d'avenants, qui concernent notamment la réhabilitation du tribunal. Est-ce que nous pourrions avoir un point sur où nous en sommes par rapport au budget. Pas aujourd'hui parce qu'évidemment, comme on vient de l'avoir sur table… On commence à avoir beaucoup d'additions. Il y a des sommes : 7 000 ici, des frais… On en voit, on en a vu aussi au dernier conseil municipal. Ce serait bien qu'on puisse avoir un point…

Michel Veneau
On fera le point le mois prochain.

Hicham Boujlilat
Au prochain conseil, très bien. Qu'on puisse savoir comment ça a évolué.

Michel Veneau
Ça évolue plutôt dans le bon sens.

Hicham Boujlilat
Ça nous coûte moins cher ?

Michel Veneau
Ça évolue plutôt dans le bon sens. On vous donnera les chiffres exacts.

Hicham Boujlilat
Si c'est dans le bon sens, c'est que ça coûte moins cher, donc très bien.

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
L'ordre du jour du conseil municipal de ce soir nous amènera à aborder un certain nombre de points administratifs propres à favoriser le bon fonctionnement de nos dossiers en cours. Cela concerne notamment l'acquisition des espaces concernés par la résidentialisation du quartier Saint-Laurent, qui permettra à la Ville d'effectuer des travaux d'aménagement extérieur. Nous venons de retenir le maître d'œuvre, qui aura la charge de piloter les trois premières tranches de travaux, qui concernent la place Schweitzer – début des travaux au mois d'octobre 2017 –, l'îlot de la rue de la Paix en 2018 et l'îlot Gay-Lussac, travaux qui devraient être achevés en 2019.
Après trois ans de mandat consacrés pour partie à la conception et à la mise en route de grands projets d'investissement, notre ville est aujourd'hui en travaux. Il y a beaucoup de travaux et des gênes au niveau de nos populations et des gens qui viennent tous les jours travailler sur Cosne et même pour uniquement faire des courses. Les chantiers sont nombreux, qu'il s'agisse du réseau de chaleur, des travaux autour du tribunal, de la rénovation urbaine du quartier Saint-Laurent, qui inclut la dernière tranche de travaux du gymnase George Sand, ou encore de la réalisation de la première tranche du réseau d'assainissement de Cours. Il me semble, en toute humilité, avoir rempli une partie de mes engagements auprès des Cosnois. Je sais que nos projets et notre dynamisme en matière d'investissement est quelquefois cité en exemple par de nombreux partenaires du département et de la région. Je sais que notre bonne gestion financière, surtout, est souvent soulignée par les partenaires institutionnels. Je sais également que la concertation avec les habitants, les commerçants, les chefs d'entreprise, les responsables d'association, a permis de renouer le dialogue. C'est très important pour un maire d'avoir le dialogue avec toutes nos institutions et la population. Je sais surtout que si nous avons fait une partie du travail, il nous faut aller de l'avant, continuer à travailler, continuer à construire la ville de demain.
Aussi, alors que nous serons également, dans le cadre de ce conseil, amené à voter l'attribution des subventions accordées à certaines associations locales, afin de les accompagner dans le cadre de leurs projets, j'ai décidé de prendre quelques initiatives en direction du monde associatif. Je considère que par delà les investissements indispensables que nous avons réalisés depuis plusieurs mandats, qui pour certains profitent aux associations locales, bien sûr, en priorité, nous devons accompagner les

bénévoles associatifs dans leurs projets. En tant que maire, issu du monde associatif, je considère que les associations cosnoises sont des partenaires incontournables de la vie locale, grâce notamment à l'engagement de leurs bénévoles. Elles contribuent à entretenir les valeurs de partage, de convivialité et de solidarité. Je tiens personnellement aujourd'hui à les remercier pour leur dévouement.
Notre commune est largement pourvue en associations à caractère culturel, sportif, social ou autre. Beaucoup d'élus autour de cette table font partie ou ont fait partie d'une association cosnoise. Les élus de la majorité municipale et de l'opposition sont souvent présents les week-ends à nos manifestations, et en soirée bien sûr, surtout pour la culture – notre collègue M. Mézy est souvent présent, vous l'avez vu, on le voit dans le journal, mais c'est normal parce qu'il est présent. D'autres élus ici présents sont là plutôt dans la journée, qu'il s'agisse du sport, des associations de Cours, de Villechaud et de Cosne. On essaie de participer et d'honorer de notre présence toutes ces associations qui s'engagent pour notre commune. Nous sommes attentifs à l'évolution du monde associatif et nous contribuons en fonction de nos moyens à l'accompagner dans ses projets, à faire connaître ses actions, notamment en ayant pris en charge, depuis 3 ans, la fête des associations locales. Malheureusement, à cette fête des associations, il y a très peu de gens qui participent. On le voit tous les ans. Et on est un peu déçus par rapport à l'engagement des associations et des bénévoles, de la non mobilisation de la population à cette réunion.
Aujourd'hui, il me semble nécessaire d'aller plus loin. Ce n'est pas dans le cadre d'une assemblée générale, comme vous le savez, ni à la fin d'une compétition sportive, ou encore d'une prestation culturel, qu'on peut aller au fond des choses. Aussi, je souhaite pouvoir proposer avant la fin de l'année 2018, aux principaux dirigeants, un cadre permettant de clarifier les relations entre la commune et les associations. Ce cadre devra intégrer le respect de l'indépendance des associations, la reconnaissance des associations comme partenaires privilégiés de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, la transparence des procédures concernant les aides apportées aux associations – déjà largement entamée depuis plusieurs années, depuis longtemps à Cosne –, la volonté de la commune d'accompagner les associations dans le portage de nouveaux projets. Je souhaiterais également que ce cadre, qui pourrait prendre la forme d'une charte, puisse permettre la signature d'une convention triennale. Cela aurait comme conséquence de pérenniser les actions du monde associatif et de leur assurer un soutien matériel et financier de la Ville pendant une période au moins de 3 ans.
Il me semble également que nous devons mener une réflexion concernant le positionnement de nos associations sur le territoire de la nouvelle communauté de communes, voire sur notre bassin de vie. On dépasse largement… Les Cosnois, au niveau du monde associatif, tout le monde le sait bien, nous accueillons des gens de l'autre côté de la Loire, des gens du bassin de notre communauté de communes depuis toujours, et ça va continuer longtemps. L'heure est à la collaboration entre les territoires. Nous devons encourager les associations qui souhaitent se développer et innover. Pour cela, la Ville envisage de lancer un appel à projet qui permettra de soutenir des initiatives originales propres à encourager une nouvelle dynamique au sein de nos associations locales.

Je vous remercie et vous propose de passer à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Je passe la parole à Mme Henry.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2017 – Budget Ville : subventions aux associations

Micheline Henry

Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant près de deux ans, nous n'avons eu de cesse de travailler en lien avec les bénévoles et responsables des sections sportives concernant l'UCS, ainsi qu'avec les personnes du bureau, afin de régulariser la situation administrative de l'Omnisport. En tant qu'adjointe aux sports, j'ai personnellement suivi ce dossier soutenu par Monsieur le maire, qui a participé à tous les arbitrages et autres décisions stratégiques. Notre passé commun et notre engagement depuis toujours auprès du monde sportif nous ont permis d'avoir un dialogue constructif avec les sections sportives et le bureau de l'UCS. Je ne m'attarderai pas sur les dysfonctionnements que nous avons découverts au fil des mois. Aussi, je résumerais la situation qui nous a été présentée au milieu de l'année 2015 de la façon suivante. La structure administrative de l'UCS est passée d'un employé permanent à trois, sans pour autant disposer des recettes de trésorerie suffisantes pour couvrir les salaires et les charges. Face à cette situation et afin de boucler les fins de mois, les réserves de l'UCS ont été utilisées et une ponction sur les subventions destinées aux sections était devenue obligatoire. Ainsi, compte tenu de l'absence de tout contrôle de la part des responsables du bureau en place et de la municipalité avant notre arrivée, les subventions votées au conseil municipal…

Ce n'est pas rigolo, Monsieur… Franchement, ce n'est pas rigolo !

Les subventions votées au conseil municipal pour chaque section sportive et perçues par l'entité administrative de l'UCS servaient pour partie à combler le manque de trésorerie du bureau. Ce mode de gestion risquait de mettre en péril le fonctionnement des sections qui ne percevaient pas les subventions votées par la collectivité et qui leur étaient destinées. Alertés à notre arrivée par certaines sections, la Ville s'est investie pleinement dans ce dossier afin de trouver des solutions, et surtout éviter que l'UCS soit déclarée insolvable. Après réflexion et contrôle, notre priorité a donc été de soutenir les sections sportives afin qu'elles puissent faire face à leurs échéances financières et tenir leur rang lors des compétitions et des championnats. C'est pourquoi, en accord avec le comité directeur, il a été décidé de redonner une autonomie complète à chaque section. Ceci a été fait depuis le 1er janvier 2017. La municipalité a versé le montant des contrats d'objectifs directement aux sections. Il en sera de même pour les subventions de fonctionnement, d'investissement ou autre. Parallèlement, nous avons exigé des dirigeants de l'UCS que soit clarifiée la situation financière du bureau.

Après plus d'une année de travail réalisé par des bénévoles compétents, nous disposons des résultats suivants.

Prévisions UCS pour 2017

Budget de fonctionnement incluant le licenciement du salarié bureau : - 19 800 €

Subvention 2016 non versée à ce jour aux sections : - 19 446 €

Remboursement des sommes prêtées par les sections au bureau de l'UCS : - 23 000 €

Trésorerie du bureau : + 5 779 €

Ce qui représente un déficit de 56 467 €

Ainsi, au regard de la situation financière de l'UCS omnisport, il est proposé au conseil municipal de dire que pour les raisons précédemment explicitées, la Ville met fin à la convention d'objectifs et de moyens conclue le 6 août 2015 ; de déclarer verser directement à chaque association sportive nouvellement créée une subvention de

fonctionnement pour 2017, répartie comme suit :
Athlétisme : 800 €
Badminton : 1 000 €
Basket ball : 5 400 €
Bowling : 1 300 €
Boxing club : 2 800 €
Canoë-kayak : 2 600 €
Cyclisme : 3 000 €
Cyclotourisme : 600 €
Football : 10 600 €
Gymnastique : 2 600 €
Judo : 1 000 €
Natation : 6 900 €
Plongée : 1 000 €
Rugby de Cosne : 6 000 €
Taekwondo : 800 €
Tennis : 6 000 €
Tennis de table : 1 400 €
Arquebuse : 2 000 €
Tir à l'arc : 1 200 €
Twirling bâton : 900 €

Deuxièmement, de verser à l'UCS une subvention exceptionnelle de 20 000 € afin de lui permettre de faire face pour partie à certaines dépenses obligatoires, selon le prévisionnel que je vous ai expliqué tout à l'heure, qui était de - 19 800 €.

Michel Veneau
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Je vous avouerais que depuis un certain temps, je vois des déclarations pour le moins surprenantes, mais j'avoue que celle-là, je ne l'attendais pas.
Je vais rappeler à Madame la première adjointe, je vais lui rappeler…

Michel Veneau
Adjointe, vous dites simplement adjointe.

Alain Dherbier
Pour moi, c'est la première adjointe.
Je vais lui rappeler que j'étais président de l'UCS jusqu'à l'assemblée générale d'octobre ou novembre 2008. Je n'ai plus la date en tête. Bien évidemment, j'ai été président en titre, mais je n'exerçais plus, toute l'année 2008. Ensuite, vous avez été vice-présidente de l'UCS. Et vous êtes en train de venir dire qu'il y a des comptes qui n'ont pas été tenus comme ils auraient dû l'être, et que c'était de la faute de la municipalité. Je suis quand même surpris qu'une vice-présidente, qui en plus était dans la commission des finances de l'UCS, ne soit au courant de rien. Franchement, je vous avouerais que je suis un peu surpris.
Je sais que vous allez me répondre. C'est ce que j'attends d'ailleurs.

Micheline Henry
Sans problème.
Effectivement, j'ai été vice-présidente de l'omnisport. J'ai participé, et non pas seulement cette saison-là, mais bien des années avant, à la répartition. La répartition s'est toujours passée correctement. Seulement, je pense que vous allez bien vous rappeler aussi, M. Dherbier, on n'était pas tout le temps d'accord, mais ça, c'est très bien, au contraire, sinon ça ne serait pas marrant. Je me suis rendue compte de certaines choses, j'ai voulu aller au fond de certaines choses et j'ai vite été renvoyée dans mes 18 m.

Alain Dherbier
Par moi ?

Micheline Henry
Pas par vous, par le bureau. Je pense que vous vous rappelez d'un mot, « ingérence ». Je pense que vous allez bien vous en souvenir.

Alain Dherbier
Tout à fait.

Micheline Henry
Que je faisais de l'ingérence, que ceci, que cela. Alors que moi… Je tiens à préciser une chose. Et je la précise en toute honnêteté. J'ai un esprit sportif depuis toujours. J'ai toujours dit que je n'ai jamais mélangé politique et sport. Le sport, c'est le sport. Par rapport à ce que vous dites, on a fait les répartitions. Comme je vous le dis, j'ai voulu aller au bout de certaines choses. J'ai été au bout de rien du tout parce que je n'en ai pas eu la possibilité. Après, je me suis rangée, je n'allais pas aller forcer le bureau pour avoir des documents qu'on ne voulait pas me donner.

Alain Dherbier
Ça, ce n'est pas de mon fait.

Micheline Henry
Est-ce que j'ai dit que c'était de votre fait ?

Alain Dherbier
Non.

Micheline Henry
Je retrace ce qu'on a trouvé aujourd'hui.

Alain Dherbier
Vous venez de dire à l'instant que c'est dû à la municipalité précédente.

Micheline Henry
Je n'ai pas dit que c'était dû à la municipalité précédente, j'ai dit : par manque de contrôle. Je vais vous le redire : que c'était par manque de contrôle par le bureau… « Aussi, compte tenu de l'absence de tout contrôle… », je n'ai pas parlé de faute, « de la part des responsables du bureau en place… », là c'est sûr, « et de la municipalité », puisque vous ne vouliez pas… il ne fallait pas d'ingérence, il ne fallait pas… C'était votre

choix. Oui, il ne fallait pas d'ingérence.

Alain Dherbier
Non. L'ingérence, c'était à l'époque où vous étiez à la municipalité avant 2008.

Michel Veneau
Nous, on s'est ingéré à l'UCS.

Alain Dherbier
C'est là…

Michel Veneau
Monsieur Dherbier, est-ce qu'on s'est ingéré à l'UCS ?

Alain Dherbier
C'est là où il y avait de l'ingérence.

Michel Veneau
Il n'y avait aucune ingérence.

Alain Dherbier
Si.

Micheline Henry
Moi, j'ai toujours été droite. Je n'ai jamais…

Alain Dherbier
Jusqu'à présent, je pense avoir été droit…

Micheline Henry
Ne riez pas, M. Boujlilat.

Michel Veneau
M. Boujlilat, je vous demande de ne pas rire. C'est sérieux. Il y a un club omnisport qui a posé des problèmes par rapport à une situation, des faits. Ce n'est ni de la faute d'Alain Dherbier ni de celle de Michel Veneau ni de Mme Henry. Il ne faut pas rire. C'est quand même grave. Parce qu'une personne a tout perturbé le club omnisport. Une seule personne. Vous le savez. Vous ne savez rien ? Vous êtes bien dans la vie cosnoise, vous savez bien comment ça s'est passé. Donc, là, ce qui s'est passé, tout le monde le sait. C'est-à-dire qu'il y avait trois salaires à payer et il n'y avait pas les recettes en face. Les responsables de l'époque, quand ils ont rembauché le 3e salarié, ils ne se sont pas préoccupés des recettes. C'est ça qui a mis l'UCS en difficulté, tout simplement. Le directeur avait un salaire important, mais c'est normal, il a monté en grade, il était directeur, super directeur peut-être, je ne sais pas. Il avait un poste et un gros salaire. Tout ceci cumulé, ça a fait qu'il y a eu un déficit. Pour payer les salaires, il fallait prendre sur les subventions que l'on versait aux sections. C'est simple à comprendre. Mais ça ne pouvait pas durer. Heureusement qu'on a été alerté, que deux sections nous ont avertis très tôt. Deux sections de l'UCS nous ont avertis et nous ont dit : attention, il y a danger à l'UCS. S'ils ne nous avertissent pas aujourd'hui, on laisse les 3 salariés. C'est-à-dire

qu'aujourd'hui, on n'aurait pas 60 000, on aurait le double de déficit en un an. Vous voyez la situation ? Moi, je dis que ce n'est pas de l'ingérence. Je vais vous dire pourquoi : une collectivité a un maire et un devoir. Quand on donne des subventions aussi importantes, c'est même la loi… Je me suis renseigné il y a longtemps, M. Dherbier, c'est de notre devoir en tant que maire. On ne donne pas 1 000 € au Secours populaire ou à d'autres structures. Là, ce sont des grosses sommes. Et on a des conventions, des contrats d'objectifs avec ces gens-là, et on doit avoir un suivi. Là, c'est vraiment de la responsabilité du maire. C'est mon sentiment. J'en suis conscient. Il y a l'UCS et il y a une autre association cosnoise pour laquelle j'ai pris des décisions, avec M. Mézy. Vous la connaissez aussi, certainement, cette association. A un moment donné, les fonds publics, il faut qu'on maîtrise. On ne peut pas se permettre des choses… Là, ce n'est pas de la faute… En réalité, le président de l'UCS qui vous a succédé, avec son bureau, il s'est fait un peu endormir par un directeur qui avait un pouvoir sur eux. C'est certainement ça qui s'est passé. Beaucoup de pouvoir. Madame Henry n'a pas pu, pourtant, elle a du caractère, elle n'a pas pu avoir les renseignements. Le président, on le connaît tous, c'est quelqu'un de très gentil. Il s'est fait vraiment… Et même les gens qui étaient autour de lui. C'est dommage parce que c'était vraiment des gens dévoués. Je peux vous dire qu'on avait des bénévoles qui étaient vraiment engagés. Il disait toujours : je vais me débrouiller, j'aurai des subventions. Mais on n'est pas idiot, on ne peut pas avoir de subventions pour du fonctionnement, pour payer des salaires, ce n'est pas possible. Là, tout le monde s'est fait rouler dans la farine. Il était temps qu'on arrête.

Alain Dherbier
Vous vous doutez bien que quand j'ai reçu ça et que j'ai vu toutes les sections avec les montants de subventions allouées, j'ai regardé. Alors, j'ai plusieurs questions. J'ai en partie une réponse déjà. Qui a décidé de cette répartition et selon quels critères ?

Michel Veneau
L'UCS. La même commission qu'il y avait de votre temps.

Alain Dherbier
Les sections sont-elles informées de la somme qui va leur être allouée ?

Michel Veneau
Tout à fait.

Micheline Henry
De par la modification, puisqu'auparavant, vous savez comment ça se passait : la commission de répartition faisait la répartition. C'était accepté et ensuite, c'était donné au prochain comité directeur. Aujourd'hui, c'est différent. On est obligé de passer en conseil municipal, ce qui veut dire que là, ça passe, et les sections seront informées au prochain comité directeur.

Michel Veneau
Elles sont déjà informées.

Micheline Henry
Par écrit.

Alain Dherbier
Je suis désolé, mais vous n'êtes pas obligé de le passer en conseil municipal avant…

Micheline Henry
Si.

Alain Dherbier
Non, vous pouvez très bien, comme par le passé, même si c'est une fédération ou section, nous faire voter la somme globale, sans pour autant…

Micheline Henry
Non. On s'est renseigné. On est obligé parce que maintenant, les sections étant autonomes, elles sont toutes enregistrées à la préfecture sous un numéro de Siret indépendant. Ce qui veut dire qu'on leur verse à chacune. Le trésorier public veut…

Michel Veneau
C'est le Trésor public qui a refusé.

Micheline Henry
Le trésorier public veut section par section. Là, c'est sûr.

Michel Veneau
Sinon, on aurait pu le faire tout de suite. Sitôt que la commission de l'UCS a fait la répartition, on aurait pu le faire tout de suite.

Micheline Henry
Et on ne doit les verser qu'après.

Michel Veneau
On aurait pu globalement annoncer la somme.

Micheline Henry
On ne peut plus le faire.

Alain Dherbier
Bien évidemment, j'ai vu… Les critères, vous ne m'avez pas répondu, mais j'ai vu que des sections avaient été augmentées et d'autres, diminuées. J'en ai vu même qui avaient été oubliées. La pétanque et le sport boule.

Micheline Henry
Ils ne nous ont pas demandé.

Alain Dherbier
Parce que vous ne donnez qu'à ceux qui demandent ?

Micheline Henry
Si les sections sont bien organisées et qu'elles n'ont pas besoin de subvention, on ne leur en donne pas.

Alain Dherbier
La réponse me convient.

Micheline Henry
C'est comme à un moment donné, je pense que ça a été du temps de votre mandature, certaines sections avaient suffisamment de trésorerie et elles le laissaient au bénéfice d'autres sections qui en avaient besoin. L'année d'après, on revenait. Là, c'est pareil. Peut-être que l'année prochaine, la pétanque, la boule lyonnaise, ils en auront besoin. Mais là, ils n'en ont pas besoin.

Michel Veneau
Ils continuent toujours à se réunir une fois tous les deux mois. Donc, toutes les sections, y compris la pétanque, participent je pense. S'ils l'avaient demandé, s'ils les avaient oubliés, je pense qu'ils auraient réclamé. Ce sont des sections qui ont de la trésorerie. Mon sentiment, c'est qu'ils ont vu qu'il y avait un gros souci à l'UCS omnisport, et ils sont solidaires. D'après ce que Madame Henry me dit, et quand on rencontre des responsables, ils sont solidaires entre eux.

Alain Dherbier
J'ai été surpris d'une diminution importante sur le rugby. Peut-être qu'ils ont demandé peu, c'est possible.

Micheline Henry
C'est pareil que l'année dernière.

Alain Dherbier
Non, ils ont 1 300 € en moins.

Micheline Henry
Il a été donné la somme qui a été demandée.

Alain Dherbier
C'est peut-être ça, l'explication. Moi, quand je vois le montant des subventions 2016, en 2016, le rugby avait 7 300 €, et là, vous leur allouez 6 000 €.

Micheline Henry
Ils ont dû demander ça.

Michel Veneau
C'est eux qui l'ont demandé, certainement.

Micheline Henry
De toute façon, les sections ont bien compris qu'on était – quand je dis « on », c'est par rapport à l'UCS – un tout petit peu dans la panade. On sait bien qu'à un moment, il y a x années, les sections demandaient 5 000 € pour avoir 2 000 €, ou 3 000 € pour avoir 1 500 €. Mais là, ils ont bien compris – je pense que je leur ai suffisamment expliqué – qu'il fallait être rigoureux.

Alain Dherbier

Est-ce qu'au regard de ce qui se passe aujourd'hui, puisque vous décidez, peut-être avec l'UCS, mais vous décidez du montant des subventions, on va vers un OMS ?

Michel Veneau
Non, ce n'est pas dans l'air du temps. Je vais réunir toutes les sections, on va leur distribuer cette somme. La question nous a été posée par les 5 responsables de l'UCS qu'on a reçus. Et même par les sections à Madame Henry au comité directeur. Pour l'instant, ce n'est pas dans…

Alain Dherbier
Est-ce que comme vous l'aviez souhaité à une époque, juste avant 2008, vous avez prévu une ligne pour l'investissement des sections ?

Michel Veneau
Toujours.

Micheline Henry
C'est bien prévu. Sauf qu'on va le mettre au budget primitif… non, supplémentaire. Comme vous vous souvenez, à une époque – peu importe la date – il était attribué une subvention d'investissement, par exemple de 10 000 ou 15 000 €. Les sections faisaient leurs achats et ils utilisaient une certaine somme, sauf que le reste de la somme, on sait où il allait maintenant. Ça a été un peu modifié depuis qu'on est revenu, à savoir que les subventions d'investissement, ils les demandent, pareil, mais elles ne sont versées qu'après réception de la facture. Donc, aujourd'hui, ils nous ont fait des demandes. Ça va passer en somme totale au budget supplémentaire. Après, ça va être exactement pareil, ils vont faire leurs achats, leurs travaux. On va débloquer en fonction de la facture réelle.

Alain Dherbier
Dernier point, puisque c'est toujours dans le même paragraphe. Subvention exceptionnelle pour la Bottine de Cosne. Qu'est-ce que c'est ?

Michel Veneau
Vous ne connaissez pas la Bottine. Mme Henry vous explique.

Micheline Henry
La Bottine. Vous allez le voir sur le site, on l'a déjà passée sur le site, sur Cosne Actu. C'est ce qui se passe à Nevers depuis 4 ans. C'est donc pour la recherche sur le cancer du sein. Antoine de Wilde, que bon nombre doivent connaître dans le domaine sportif, nous a contacté avec M. le Maire et il nous a exposé. Nous, comme on est assez partant pour faire des manifestations sympathiques, et en plus, ça ne nous coûte pas trop cher. Et c'est pour une bonne cause. Donc, ça n'existait qu'à Nevers depuis 4 ans. Cette année, c'est à Decize, ça s'est passé au mois d'avril, ça s'est très bien passé. Nous, ça se passera le 23 septembre, un samedi, à 18 h. On va essayer d'avoir le maximum de monde. On va essayer de faire mieux ou au moins aussi bien que les autres. C'est course à pied ou marche, avec un circuit qui n'est pas encore défini, qu'on va définir avec Antoine de Wilde. Le départ sera – c'est presque l'obligation – sur le pont de Loire. Chacun partira…
Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que pour les parents qui ont des petits enfants, pour ne pas les bloquer et qu'il y ait le maximum de participants, il y aura, organisée par eux, une garderie d'enfants sous un barnum devant la mairie. Pour avoir le maximum de

participants. J'insiste sur quelque chose qui est important à mon avis, c'est que le droit d'engagement est de 10 € pour ceux qui s'inscrivent jusqu'au 31 août, et de 12 € pour ceux qui s'inscrivent après jusqu'au mois de septembre. Sur cette somme, 5 € vont à la recherche pour le cancer, un pourcentage obligatoire va à la fédération, comme toutes les fédérations – un petit pourcentage –, le reste est destiné uniquement à la recherche sur le département de la Nièvre. L'argent que vous donnez, ça va uniquement sur la Nièvre, ce n'est pas éparpillé dans tous les coins de la France. On espère qu'il y aura beaucoup de monde.

Christian Perreau
La question que je me pose, c'est : est-ce que dans le conseil, il y avait des gens qui votaient contre cette situation de l'UCS ? Dans le comité ?

Micheline Henry
Ce n'est pas un conseil, c'est un comité directeur.

Christian Perreau
Oui, mais est-ce qu'il y avait des gens qui votaient contre ou si c'était toujours à l'unanimité ?

Micheline Henry
Non, il y a des gens qui votaient contre. Il faut savoir que depuis presque 3 ans maintenant, où il y a des choses qui ont été découvertes, les présidents – puisque le comité directeur, ce sont les présidents des sections – se sont fortement énervés certaines fois et ont demandé également des comptes. Mais tant que M. Bouveau était là, il n'y avait pas possibilité parce qu'il avait toujours manière de vous prouver que c'était blanc même si c'était rouge… Et n'ayant pas de document ni rien du tout, que voulez-vous que les gens disent ? Mais ils ont posé des questions. Je peux vous dire qu'il y en a certains qui se sont très énervés. Donc, ce n'était pas voté à l'unanimité.

Christian Perreau
De 1 à 3 salariés, à chaque fois, ça a dû être entériné par… A chaque fois, un salaire, ça fait de l'argent quand même !

Michel Veneau
C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, le gros problème est là.

Micheline Henry
Au départ, tout le monde s'en souvient, l'OIS avait été créée, elle payait une grosse partie du salaire de M. Bouveau. Mais quand M. Bouveau est arrivé, il avait un petit salaire… Enfin, un salaire normal. Après, il a monté… Déjà, ça a pris de la place au niveau financier sur l'OIS. Ensuite, son fils a été embauché, il avait un petit salaire aussi, mais il a fallu le prendre. Et après, sa femme.

Michel Veneau
Avant, sa femme.

Micheline Henry
Sa femme avant, bon, de toute façon, au niveau du paiement des salaires, c'était…

Ce n'est pas difficile à comprendre. Quand il n'y avait plus d'argent…

Michel Veneau
Mme Bouveau faisait des vacations à l'OIS au début.

Micheline Henry
Oui, elle n'a travaillé qu'à l'OIS puisqu'elle n'avait pas les diplômes suffisants pour… Après son fils. Quand il n'y avait plus suffisamment d'argent à l'OIS pour payer, il fallait bien le trouver. C'est ça au final. La seule chose qui est à regretter… Je ne veux critiquer ni taper sur personne parce qu'on en est là et ça ne change rien. La seule chose qu'on peut vraiment critiquer et regretter, je le répète, c'est le manque de contrôle. S'il y avait eu un contrôle, quelqu'un s'en serait aperçu, ce n'est pas possible autrement.

Propos inaudibles

Michel Veneau
C'était le commissaire aux comptes à l'assemblée générale.
Le fonctionnement de l'omnisport, c'est un bilan global. Vous avez toutes les sections et le bureau avec. Et le résultat était positif, parce que les sections amènent la trésorerie. Et l'UCS à l'époque avait un peu de trésorerie aussi. Après, ça s'est amplifié d'année en année. Le trou s'est creusé à la fin. C'est ça le drame. On ne peut pas revenir sur ce qui s'est passé. C'est une période difficile, il faut le reconnaître. Quand j'ai reçu au début le président de l'UCS, c'est un copain, on se connaît depuis notre jeunesse, ça a été difficile. Je lui ai dit : Michel, tu es président et moi, je suis le maire. Aujourd'hui il faut qu'on trouve une solution. Ça s'est passé comme ça dans mon bureau. Ce n'est pas facile, ça a été dur. Quand vous avez un copain en face et que vous lui dites : attention, il faut qu'on arrive à trouver une solution… On ne pouvait pas laisser cette situation s'amplifier. On aurait attendu quelques années, on n'aurait rien dit, c'était la bagarre entre eux, les sections se seraient fâchées, même. Ça aurait mal terminé entre les sections. Il fallait bien à un moment donné arrêter.

Christian Perreau
Vous donnez 20 000 € à l'UCS pour combler le trou.

Michel Veneau
Tout à fait.

Christian Perreau
On aurait donné 20 000 pendant 1, 2 ou 3 ans.

Michel Veneau
Trois ans. Vous avez tout compris, M. Perreau.

Micheline Henry
Après, le choix, c'est quoi ?

Michel Veneau
Qu'est-ce qu'on peut faire ?

Micheline Henry
Ou on dit non, ce n'est pas difficile, et on perd 2 400 licenciés. Ce n'est même pas imaginable.

Michel Veneau
On ne perd pas 2 400, mais on perd beaucoup de crédibilité, même vis-à-vis des bénévoles. Ça peut décourager… Il faut savoir que dans toutes nos associations, même sportives, il y a beaucoup de bénévoles. Si on les décourage, demain, qui va reprendre ? Personne. Il y en a qui vont arrêter et il y aura moins d'activité. Qui dit moins d'activité, après les jeunes… Les conséquences. C'est vrai que ce n'est pas agréable. Je peux vous dire que moi, j'ai été président de l'UCS, j'ai été président de section pendant 11 ans. On faisait attention à l'euro près dans nos sections, les uns et les autres. Et quand on voit des choses comme ça, c'est difficile à accepter. Mais il faut. Aujourd'hui, on n'a pas d'autre solution. Je ne pense pas. Il y a un moment qu'on y réfléchit, même avec les gens de l'UCS qui ont repris les comptes. Ils n'ont pas trouvé de solution non plus.

Alain Dherbier
C'est une histoire que je connais depuis longtemps, l'UCS, puisque ma première licence date de 52, ce n'est pas le nœud de l'affaire, mais c'est comme ça.

Michel Veneau
9 ans avant moi.

Alain Dherbier
Je suis passé au club de gym à peu près dans toutes les situations qui pouvaient exister. J'ai été notamment trésorier pendant 30 ans. J'ai été président de l'UCS pendant 9 ans. Je n'admets pas qu'on me fasse porter ce déficit. Je ne l'admets pas.

Michel Veneau
Même moi… Je vous l'ai dit, vous prenez tout pour vous, les uns et les autres. Moi, j'ai une part de responsabilité, je vous l'ai dit ici. Parce que quand M. Bouveau était à Horizon, c'est moi qui ai vu avec M. Coulon pour le faire revenir à l'UCS. Je me sens un peu responsable aussi. J'ai une partie de responsabilité.

Alain Dherbier
Le temps où j'ai été maire, jamais personne n'est venu me dire, aucun président de section, personne n'est venu me dire : on ne nous a pas versé la subvention parce qu'il y a ça et ça qui ne va pas. J'allais aux assemblées générales, c'était parfait. Je n'allais pas aller les voir en leur disant : montrez-moi vos comptes que je vérifie.

Michel Veneau
Le bureau de l'UCS ne vous a jamais rien dit ? Parce que ça fait un moment que ça… J'ai repris les comptes depuis… ça fait un moment qu'au niveau du bureau de l'UCS, ça se voyait. C'est écrit, comme le nez au milieu de la figure. 80 et quelques de salaires, il y avait 40 000 de la Ville pour le bureau, y compris les charges de bureau : le photocopieur, les assurances… Il ne restait plus grand-chose pour les salaires. L'OIS en versait une partie. Le reste venait d'où ? Ce n'est pas difficile à comprendre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Vous prenez un papier, vous faites un petit tableau et ce n'est pas difficile à comprendre. Moi, je l'ai vu tout de suite. Quand ils ont embauché le fils, je leur

ai dit. Vous pouvez demander à des responsables de section, à une assemblée générale de l'UCS, je l'ai dit, de votre temps. Il y en a plusieurs qui s'en rappellent. Je leur ai dit : on ne pourra pas continuer comme ça parce qu'il n'y a pas les recettes qui couvrent les frais de salaires. C'était clair. Monsieur Bouveau !

Hicham Boujlilat
Il hante votre esprit !

Michel Veneau
C'est vrai qu'il nous a beaucoup perturbé, M. Bouveau.

Hicham Boujlilat
Vu la situation, c'est normal.
J'entends ce dont vous parlez depuis tout à l'heure, j'entends, essayer de voir qui est responsable ou qui ne l'est pas. Ce que je note, c'est que, vous disiez, il n'y a pas eu de contrôle. Il y a eu une incapacité à disposer ou à faire un réel contrôle. Deuxièmement, vous venez de dire : je l'ai dit de votre temps, quand Alain Dherbier était maire.

Michel Veneau
Je confirme et j'ai des témoins.

Hicham Boujlilat
« De votre temps ». J'ai assisté également à des assemblées générales de l'UCS. Personne, aucun dirigeant, personne n'avait dit ou pointé le moindre problème. Si tant est que vous aviez vu des problèmes, peut-être Madame Henry qui était à la commission des finances, qui était vice-présidente de l'UCS, qu'est-ce qui vous a empêché, qu'est-ce qui vous empêchait d'alerter à ce moment-là, puisque vous aviez vu des choses que d'autres peut-être n'avaient pas vues. Soit ce sont des choses qui sont apparues là, donc acte. On peut voir. Ce que je note, on voit bien la conséquence de ces problèmes. Vous avez dit tout à l'heure : le problème vient d'une personne. A priori, il y avait un empêchement pour pouvoir obtenir soit des informations, soit pour avoir les vraies données et avoir un jugement et prendre les bonnes décisions. Si on ne sait pas, on ne fait pas. En revanche, quand certains savent, ont une information… vous disiez : je suis sûr parce que j'ai pris les chiffres et j'ai fait mes colonnes. Qu'est-ce qui empêchait de pouvoir le dénoncer à ce moment-là ?

Michel Veneau
Il y a un monsieur de l'UCS que tout le monde connaît, qui a été secrétaire général, que M. Dherbier a eu comme secrétaire général. Il est venu me voir dans mon bureau juste après l'élection. M. Dherbier le connaît bien. Il a même fait un rapport qu'il voulait mettre dans la presse, il voulait faire exploser l'UCS à l'époque. On lui a dit : ne faites pas ça ! On l'a calmé, ce secrétaire général. Parce que je peux vous dire que ça aurait fait du bruit. Je l'ai toujours, le texte du secrétaire général. Cela veut dire qu'on a quand même su garder une certaine sérénité par rapport au sport cosnois.
Mais c'est vrai, je confirme que quand ils ont embauché le fils, au niveau du secrétariat, j'ai dit : ce n'est pas possible, vous ne pourrez pas le financer. Ou autrement il fallait demander une subvention supplémentaire pour ce poste. Il fallait demander 30 000 € de plus pour le fonctionnement du bureau. C'est tout. Mais le président et le bureau ne nous ont jamais fait de demandes supplémentaires. Vous pouvez reprendre tous les courriers,

même de votre temps. Quand M. Dherbier était maire, il n'y a pas eu de demande. C'est là le vrai souci. Les bénévoles, ce sont des bénévoles !

Micheline Henry
Par rapport à ce que vous dites, M. Boujlilat, c'est vrai qu'avec le recul, aujourd'hui, on a toutes les données, on sait tout, c'est beaucoup plus facile. Vous dites « personne ». Je m'étais rendue compte de certaines choses que je n'admettais pas, c'était que les subventions étaient versées, mais elles n'étaient pas versées aux associations. Je l'ai dit plusieurs fois. Je ne pouvais pas aller dans les tiroirs chercher… Dieu sait que je l'ai dit.
Vous dites par exemple que les présidents de section ne disaient rien. Il n'y a que depuis quelque temps qu'ils sont vraiment au courant. Il faut dire quand même que Monsieur Bouveau – et je n'ai pas peur de le dire, j'en prends la responsabilité – étaient extrêmement malin, très malin. Il arrivait à embobiner tout le monde. A chaque comité directeur : je n'ai pas ma subvention. C'est normal parce que… Il y avait toujours une explication. Il y avait les tableaux, il y avait tout ce qu'il fallait. Les présidents de section y croyaient. Celui qui criait un peu trop fort, le lendemain, il lui faisait un petit chèque de quelques sous, et voilà. Au prochain comité, un autre rouspétait… Il a été extrêmement malin. C'est pour ça que je dis qu'il aurait fallu… Mais moi, je n'allais pas rentrer dans le truc toute seule. Le bureau, ils n'étaient pas d'accord non plus.

Michel Veneau
Le secrétaire général était vraiment remonté, parce qu'il est venu me voir pas longtemps après notre élection. M. Dherbier était au courant.

Alain Dherbier
Ce que je peux vous dire, c'est que quand j'étais président, les subventions étaient versées en temps et en heure. On versait une avance de subvention puisque bien évidemment, attendre que le budget soit voté et qu'on puisse les avoir, c'était compliqué pour les sections. En principe, ceux qui le souhaitaient, ceux qui n'avaient pas de trésorerie, on leur versait la demi-subvention en début. Je savais comment ça se passait parce que les chèques, c'est moi qui les signais.

Michel Veneau
Après vous… On ne va pas refaire l'histoire, mais malheureusement…

Christian Perreau
C'est un problème qu'il y a dans des associations ou même des coopératives, ce sont les administratifs qui prennent le pouvoir sur les bureaux.

Michel Veneau
Ce n'est pas qu'à l'UCS, vous avez entièrement raison, ça existe partout.

Christian Perreau
Tout à l'heure, on se glorifiait d'avoir beaucoup d'associations. Mais de toute manière, on laisse les administratifs faire ce qu'ils veulent. Et les différents conseils ou bureaux se font avoir. C'est un peu ça, le problème, en France. Dans les coopératives, c'est souvent comme ça que ça se passe. Au bout d'un moment, on trouve un trou : ah oui, on ne savait pas !

Michel Veneau
Le problème de l'UCS, c'est que c'est monté en puissance, l'omnisport est monté en puissance. Il y a eu l'OIS qui a été créée du temps de M. Coulon, en 88, avec François Laberthe à l'époque. Après, c'est monté. Franck était à l'OIS et c'est monté en puissance. C'est quelqu'un d'intelligent qui a su profiter de la faiblesse des bénévoles, il s'engageait pleinement dans la représentation, dans les démarches… C'est comme ça. Dans d'autres associations, c'est autrement. Mais ça existe partout. On est d'accord.

Micheline Henry
Pour terminer, je tiens à vous préciser, peut-être pour vous rassurer, quelque part – parce qu'on va donner 20 000 €, on va boucher le trou, comme vous dites, je n'aime pas le terme, mais c'est un peu ça – il faut savoir qu'aujourd'hui, pour les 28 sections, on a tous les documents. Un dossier par section. Elle nous donne au fur et à mesure le bilan, etc. On a tout.

Michel Veneau
Vous voyez, au niveau des sections, l'état d'esprit qui a changé. Du temps de M. Bouveau, il n'arrivait pas à avoir les documents de certaines sections, je ne sais pas pourquoi. C'est un problème relationnel peut-être qu'il n'a pas su créer avec les associations sportives de l'UCS. Depuis qu'il est parti, ça s'est arrangé. C'est très bien. Ils ont senti qu'il était important d'être solidaire entre eux aussi. C'est bien pour le monde sportif. Ce qui est important, c'est que le sport s'en sorte. On ne peut pas laisser ce milieu sportif… Je vais vous donner l'exemple du basket, qui monte. Notre section de basket, il y a un an et demi, le président a failli démissionner il y a un an et demi. Il arrêtait tout le basket, suite aux événements financiers. Ils lui avaient bloqué son contrat d'objectif et sa subvention. Pour diverses raisons. Mais vous vous rendez compte qu'aujourd'hui, cette section monte, avec des jeunes. Pas encore, mais ils vont monter peut-être. Ils sont 180 jeunes je crois, vous vous rendez compte, sur le problème d'une personne, on aurait arrêté le basket à Cosne ! Ce n'est pas possible. Parce que qui va reprendre derrière l'entraîneur actuel ? Qui va reprendre le basket ? Il faut trouver des gens, des bénévoles. C'est beaucoup de temps, de l'investissement, il n'y a plus de vie de famille, c'est tous les week-ends. C'est comme ça, le monde associatif et les bénévoles. C'est important de savoir qu'on a sauvé le basket. Je me suis mis à côté du président et pendant une demi-heure, je lui ai dit : non, vous ne démissionnerez pas, on fera le nécessaire. Et on a fait le nécessaire. C'est pour cette raison qu'on en est là aujourd'hui et qu'on est un peu fier aussi. Parce qu'il aurait pu ne plus y avoir de basket aujourd'hui. Si je ne m'étais pas déplacé dans le bureau de Mme Henry, il n'y aurait plus de basket. J'estime que, que ce soit le basket ou une autre discipline, la Ville doit être derrière nos bénévoles et nos éducateurs pour leur permettre de recevoir toute notre jeunesse du bassin de vie. Parce qu'à l'UCS, c'est environ 25 à 30 % de personnes qu'on draine. Il n'y a pas que des Cosnois à l'UCS, c'est important pour notre bassin de vie.

M. Demay continue pour les associations.

Thierry Demay
Suite à ce qui vient d'être expliqué pour l'UCS, on a quand même un certain nombre d'autres sommes à voter dans cette décision modificative.
A savoir attribuer l'enveloppe de subventions de CUCS contrat ville pour un montant total de 12 000 € répartis comme suit :

CCAS de Cosne pour la semaine jeune : 1 000 €
Centre social et culturel Suzanne Coulon, animation Animons notre quartier : 1 500 €
Centre social et culturel Suzanne Coulon, animation du fonds de participation des habitants : 300 €
Centre social et culturel Suzanne Coulon, pause café des habitants : 1 000 €
Mission locale, plateau métier : 2 000 €
Pôle unique Saint-Laurent, Accorderie : 2 500 €
Pôle unique Saint-Laurent, garage solidaire, mécano du cœur : 3 200 €
Union départementale des sapeurs pompiers de la Nièvre, cadet de la sécurité : 500 €

Attribuer les subventions exceptionnelles aux associations :
I feel run pour l'organisation de la Bottine, pour un montant de 3 000 €
Le comité d'animation de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'organisation du Salon de l'automobile ancienne : 1 750 €
La griffe verbale pour l'organisation de Cosne Plage : 3 000 €

Ces attributions sont imputées sur les enveloppes projet 2017 et aide aux projets culturels et sportifs. L'ensemble des modifications est recensé dans le tableau qui est annexé à la délibération.
Je précise que le total de la colonne de tous ces montants a été prévu au budget primitif. Si vous regardez la recette des décisions modificatives au niveau du tableau, on a un chiffre de 0 en bas. C'était déjà prévu, ces montants ont été simplement détaillés.

Michel Veneau
Avez-vous des questions

Hicham Boujlilat
Quelques questions rapides.
La première par rapport au CUCS, il y a deux projets en particulier. Pouvez-vous nous dire où ils en sont ? Celui du garage solidaire et de l'Accorderie.

Thierry Demay
Au niveau du garage solidaire, c'est en route. Ça doit fonctionner incessamment. En septembre.

Michel Veneau
Septembre-octobre, à l'automne, c'est prévu que ce soit mis en place.

Hicham Boujlilat
A quel endroit et sous quelle forme ? On en avait débattu.

Michel Veneau
Maréchal Leclerc… ? On avait évoqué l'endroit ?
Les anciens garages Citroën. Vous voyez où c'est ? Leclerc. Il y a l'artisan qui vend des articles de pêche qui est installé là.

Micheline Henry
Le garage Barre.

Alain Dherbier
Articles de pêche, chez Monange ?

Michel Veneau
Oui, c'est Monange. C'est derrière. On passe sous le bâtiment Monange.

Alain Dherbier
Alors, ce n'est pas Citroën.

Michel Veneau
Non, ce n'est pas Citroën. Citroën était un peu au-dessus.

Alain Dherbier
On part du commissariat. Après, on a Monange. Après, on avait la maison de René Barre. Et le garage Citroën.

Michel Veneau
Oui, c'était au-dessus.
Par contre, ce n'était pas un hangar pour les contrôles techniques ?

Alain Dherbier
Il y a quelqu'un qui loue des véhicules.

Michel Veneau
Oui, c'est un hangar qui a été monté derrière Monange pour les contrôles techniques à l'époque.

Alain Dherbier
Ce n'est pas Citroën.

Hicham Boujlilat
Donc, le lieu est arrêté à cet endroit pour septembre. On n'en a pas reparlé depuis l'autre jour, il y avait un débat de savoir quel type d'opération ils faisaient, s'il y avait un garagiste ou pas. Ça prend quelle forme ?

Michel Veneau
Il y a du partenariat avec la fondation PSA. On aura certainement un salarié. On va mettre ça en place, mais c'est le démarrage.

Hicham Boujlilat
Un salarié municipal ?

Michel Veneau
Non.

Thierry Demay
Non, ça sera une personne qui a les compétences nécessaires et qui ne fera qu'assister les gens. Ce n'est pas lui qui fera la partie travaux. On est bien d'accord.

Hicham Boujlilat
Cette structure prend quelle forme en fait ? C'est ça que je ne comprends pas.

Michel Veneau
Associative.

Hicham Boujlilat
C'est une nouvelle association.

Michel Veneau
C'est le Pusl, toujours. C'est toujours dans le cadre de Pusl. On n'a pas recréé une nouvelle association.

Hicham Boujlilat
Et sur l'Accorderie ?

Michel Veneau
Nous sommes à 70 accordeurs. On était à 50 l'autre jour. Ça a dû monter.

Hicham Boujlilat
Par rapport à ce qui était prévu ?

Michel Veneau
L'objectif était 100 pour l'année. Ça a l'air de pas mal fonctionner. Il faut faire le bilan au bout d'un an et voir si les gens sont toujours motivés.

Thierry Demay
On est dans les objectifs au niveau du nombre d'accordeurs. Après, il faut le temps que ça se dise dans le bouche à oreille et que ça fonctionne de mieux en mieux. L'intérêt étant toujours que ce soit, au niveau des personnes, un échange de services, et que cet échange de services soit bénéficiaire pour tous.

Michel Veneau
Plus de questions ?

Hicham Boujlilat
Je vois : subvention exceptionnelle de 1 750 € au comité d'animation de Cosne-sur-Loire. Quelle est la différence avec le comité des fêtes ?

Michel Veneau
C'est la nouvelle appellation. Ils n'ont pas voulu reprendre comité des fêtes, pour des raisons personnelles, qui ne nous regardent pas. On a déjà deux comités des fêtes, celui de Cours est en sommeil. Il y a Villechaud. Sur Cosne, ils ont préféré mettre Comité d'animation de Cosne-sur-Loire.
Le comité des fêtes est dissous. Il a été dissous l'année dernière.

Hicham Boujlilat
Et c'est la structure qui prend la suite.

Michel Veneau
Il y aura peut-être quelques personnes qui vont… Mais il y a des nouveaux.

Hicham Boujlilat
C'est le nouveau comité des fêtes.

Michel Veneau
Voilà, c'est le nouveau comité des fêtes qui s'appelle comité d'animation. Ce n'est plus un comité des fêtes.

Thierry Demay
Du point de vue sémantique, vous avez un peu raison. C'est un comité des fêtes. Ce qu'il y a, c'est que comme ils ne veulent plus s'appeler comme ça, il faut bien respecter leur choix et dire comité d'animation cosnois.

Michel Mezy
Il y a quand même une volonté de leur part de créer 5 à 6 manifestations importantes dans l'année. C'est pour ça qu'ils veulent s'appeler comité d'animation de Cosne. Le côté comité des fêtes a un côté un peu rural, je dirais, pour ne pas vexer Mme Quillier qui est là.

Mme Quillier
Ringard…

Michel Mezy
Mais nous sommes des ruraux, j'assume complètement.

Michel Veneau
Ils ont voulu changer par rapport au passé, voilà ! C'est leur choix.

Michel Mezy
Dans l'association, il y a également des anciens du comité des fêtes. Il y a quelques anciens qui ont souhaité continuer pour ne pas laisser ce comité dans la difficulté. M. Bouttier, l'ancien président, a rendu ses comptes et a démissionné de ses fonctions.

Hicham Boujlilat
Le comité d'animation prend la place du comité des fêtes pour faire des animations, soit qui existaient déjà, soit en refaire des nouvelles. J'ai ma réponse.
On n'a pas beaucoup parlé en conseil municipal du projet de Cosne Plage, porté par une autre structure d'animation, La griffe verbale. Sur le projet en lui-même, pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Ce sera où, quand, combien ça va coûter au total, combien à la Ville, combien en termes de personnels ? On n'a pas les éléments, sauf ce qu'on a pu lire ici et là, mais pas dans cette enceinte.

Michel Mezy
L'année dernière, Nabil Sama, président de la Griffe verbale et son association ont créé la beach party, la beach plage, qui ont eu beaucoup de succès. Ça a été un jour, une soirée. Il l'avait organisée place des Marronniers. Cette année il a voulu poursuivre cette manifestation qui a eu beaucoup de succès, car comme vous le savez, ce n'est pas

uniquement des animations festives. C'est aussi donner la chance à tous ces gens qui ne peuvent pas partir en vacances, qui n'ont pas le loisir et la possibilité financière de partir sur les côtes atlantiques ou méditerranéennes, de venir en bord de Loire bénéficier du soleil et du sable. Ils nous ont fait une proposition qu'on a d'abord amendée, puisque la place des Marronniers était un endroit qui n'était pas approprié. Il y avait des sorties de garage, la route touristique qui passait à côté. Et faire du beach volley ou du beach football dans ce cadre, c'était très difficile. Après réflexion avec le maire et le président, Nabil Sama, nous avons décidé d'organiser avec eux, pour les aider, sur le site de la Chaussade, dans la partie qui se déroule vers la médiathèque, pour plus de sécurité. Voilà, ce sera sur 15 jours, il y aura des animations dans la journée, trois concerts…

Hicham Boujlilat
Excusez-moi, vers la médiathèque, c'est où exactement ?

Michel Mezy
Au pied de la médiathèque. Sur le parking de la Chaussade, au pied de la médiathèque. Pas tout le parking, le long de la médiathèque, jusqu'au bord de Loire.

Hicham Boujlilat
Quand on arrive à la Chaussade, sur la gauche.

Michel Mezy
Voilà, tout à fait. Quand on descend du toboggan, sur la gauche, le long du mur qui fait la terrasse de la médiathèque, là où on fait notre guinguette chaque année en bord de Loire.
Deux semaines, trois concerts : le 15, le 19 et le 22. Il y aura un peu de tout, du rap et d'autres musiques actuelles, comme on dit au ministère de la Culture ! Ce sera pour les gens la possibilité, la journée, de pouvoir jouer au ballon, s'amuser en toute tranquillité ; et le soir, de passer la soirée autour de trois concerts. Nous avons souhaité soutenir cette action car elle a eu beaucoup de succès. Les retombées que nous avons eues ont été plutôt favorables. Nous avons donné la possibilité à la Griffe verbale et à sa petite association de pouvoir réaliser une belle manifestation. Nous souhaitons que le temps soit au beau et que cette manifestation perdure. Peut-être que la durée est longue, on n'en sait rien. C'est un essai, on passe d'un jour à quinze jours. Peut-être qu'il y aura un réajustement par la suite. On a décidé de l'appeler Cosne Plage, mais vous savez bien, il y a Nevers Plage, Paris Plage, Bordeaux Plage. Nous sommes dans cette lignée de ces plages qu'on organise pour tous ces gens qui ne peuvent pas partir en vacances.

Michel Veneau
En ce qui concerne la partie financière, l'année dernière, la Ville a amené tout le matériel et ça a coûté 0 à la Ville de Cosne. Je trouve que la Griffe verbale et son président se sont très bien débrouillés pour avoir des partenaires financiers, qui continuent cette année, qui le suivent cette année. On va amener un complément parce qu'il faut tenir 15 jours, et il y a des concerts, donc des coûts, du matériel à louer et autre.
En ce qui concerne l'activité sur le sable, il y aura beaucoup d'activités sportives : du tennis, du foot, du rugby… Beaucoup d'activités sportives auront lieu, soit sur la plage si la Loire est basse, soit sur le terrain en dessous de la médiathèque. Suivant l'étiage de la Loire. Mais ils prévoient de faire peut-être un petit tournoi de rugby ou de foot, suivant la disponibilité du sable sur la Loire. Juste en face.

Michel Mezy
Je voudrais remercier l'entreprise Decherf…

Michel Veneau
Ce n'est pas les seuls, il y en a d'autres.

Michel Mezy
C'est lui qui est le plus significatif, le plus symbolique, parce qu'il amène le sable gratuitement. On peut les remercier, c'est un bel exemple de ce qu'on voudrait dans l'avenir, ce pont de Loire, le dépasser et travailler avec nos voisins du Cher.

Michel Veneau
Les partenaires, je trouve que c'est vraiment quelque chose de…

Propos inaudibles

Michel Veneau
Loiret.
C'est vrai qu'ils ont réussi à avoir des partenaires. Cette année, ils continuent de suivre cette opération et c'est important pour la ville d'avoir des partenaires au niveau du monde associatif.

Hicham Boujlilat
On n'a pas le coût de l'opération. On a une subvention qu'on alloue à la structure.

Michel Veneau
On donne 3 000 €.

Hicham Boujlilat
La contribution de la Ville au total…

Michel Veneau
C'est 3 000 €.

Hicham Boujlilat
Il n'y a pas de mise à disposition, de matériel.

Michel Veneau
Il y aura du matériel, comme l'année dernière, bien sûr.

Hicham Boujlilat
Ça représentait combien ? Ce sont des choses qu'on sait valoriser.

Michel Mezy
C'est souvent du matériel recyclé.

Hicham Boujlilat
Il faut l'emmener, ça a un coût. C'est du personnel.

Michel Mezy
Evidemment. Mais toute association…

Michel Veneau
M. Boujlilat, je ne comprends pas du tout votre intervention. Toute association cosnoise qui a besoin de matériel pour une manifestation, que ce soit caritatif, sportif, culturel ou autre, les services travaillent, on a 5 à 6 agents qui sont spécialisés dans les manifestations. Vous savez comment ça fonctionne à la mairie de Cosne. Ces gens-là sont à disposition des associations pour mettre à disposition le matériel dont ils ont besoin.

Hicham Boujlilat
Pour au moins savoir combien ça coûte.

Michel Veneau
M. Boujlilat, tous les services, toutes les prestations qui sont faites à la Ville de Cosne, tout est chiffré par nos services.

Hicham Boujlilat
Très bien.

Michel Veneau
Ce n'est pas un problème. Je ferai même si vous le souhaitez un bilan pour 2016, par rapport à ce qu'on apporte, l'apport matériel, en personnel, aux associations. Vous me tendez une perche, vous venez de me tendre une perche. Je vais vous faire le bilan 2016.

Hicham Boujlilat
Si vous le souhaitez…

Michel Veneau
Vous me le demandez, là. Je vais le faire pour 2016

Hicham Boujlilat
Très bien. Mais pour cette opération…

Michel Veneau
Pour toutes.

Hicham Boujlilat
Faites-le pour toutes, mais sur cette opération, je pose une question.

Michel Veneau
Ne soyez pas trop… Soyons Cosnois sur l'ensemble de toutes les opérations. Qu'on fasse au stade, au quartier Saint-Laurent, à Villechaud, à Cours, pour moi, c'est pareil. C'est notre commune. On ne fait pas de différence.

Hicham Boujlilat
J'habite à Cosne et je suis Cosnois, il n'y a pas de souci.

Michel Veneau
Que ce soit là pour la Griffe ou autre part avec une autre, on fera pareil.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas de souci particulier par rapport à ça. Je vous demande simplement des éléments d'information. C'est ici que je peux les demander. Je le fais. Vous me dites : on peut… Je vous remercie pour votre réponse, il n'y a pas de problème.

Michel Veneau
On vous donnera le coût de toutes les manifestations 2016, on fera un bilan avec les services. Et pour cette manifestation, au mois de septembre, à la rentrée, vous aurez le bilan.

Hicham Boujlilat
Très bien.
Une observation, toujours sur cette opération, sur ce type d'opération. C'est sur 15 jours. Je vois où c'est. Il y aura des manifestations tout au long de la journée, certaines en soirée. Vous avez cité Nevers Plage en particulier. Ils ont mis en place des choses les premières années et ils ont dû accentuer, ces 2 ou 3 dernières années, une présence policière en journée, parce qu'il y a des soucis qui se posent. Je vous le dis, après c'est à voir.

Michel Veneau
On va voir ça avec M. Renaud.

Hicham Boujlilat
Est-ce que ce sont des choses qui ont été vues ?

Michel Veneau
M. Renaud est attentif à tout ce qui bouge à Cosne.

Hicham Boujlilat
Je n'en doute pas.

Michel Veneau
A tout ce qui bouge ! N'ayez crainte, M. Boujlilat. Demandez aux travaux, à tout le monde. Tout ce qui bouge, M. Renaud est très attentif. Il vient même voir le maire de temps en temps, il me prévient.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas de souci là-dessus. Mais sur ce genre de choses… A Nevers Plage, ils ont une présence toute la journée. C'est vrai qu'il y a plus de monde aussi.

Michel Veneau
A partir de 1 500, il faut prendre des précautions. Ce sont les recommandations qu'on a de M. le préfet.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce qui est prévu là, justement ?

Michel Renaud
De toute façon, on prend en compte toutes les mesures de sécurité. Notamment en ce qui concerne Vigipirate et la sécurité de nos concitoyens, des personnes qui sont présentes. On a le service de police municipal qui assure la surveillance dans la journée et qui sera renforcée par des patrouilles de la gendarmerie. Ça entre dans le cadre normal de toutes les activités qui sont organisées à Cosne.

Michel Mezy
Je voulais quand même qu'on rende hommage à ces associations, ces petites associations qui font beaucoup de choses par elles-mêmes. La Griffe verbale est allée au service des espaces verts, ils ont discuté avec les personnes et ils vont prendre du matériel qui est en mauvais état, qu'ils vont repeindre, arranger. Et ils vont les mettre en place. Ce n'est pas uniquement : on demande du matériel et on le reçoit. C'est aussi un travail remarquable qu'ils font, le travail avec des jeunes qui, au lieu de traîner dans Cosne et d'être oisifs, se retrouvent à faire une activité qui leur tient à cœur. Nabil Sama, que vous connaissez et que je connais, leur a dit : on fait une semaine. Et les jeunes ont dit : non, on fait 15 jours, on y va. Mais on s'implique à fond. Je ne sais pas quel sera le résultat, je ne suis pas au fait du fait, mais je sais qu'il y a une volonté d'occuper ces jeunes, éviter qu'ils trainent avec des mobylettes, comme ils font actuellement dans Cosne, ils font beaucoup de bruit. Il faut que jeunesse se passe, comme tout le monde le sait. Vous êtes le plus jeune dans l'assemblée, M. Boujlilat, vous le savez bien.

Michel Veneau
Et vous faites du bruit !

Michel Mezy
Mais nous qui sommes plus âgés, on admire la jeunesse.

Hicham Boujlilat
Je n'ai jamais fait de course de 103 avec vous, mais…

Michel Mezy
Pourquoi pas, dans ce cadre de Cosne Plage faire une course entre nous, ce serait sympathique. Sachez que je suis plutôt bienveillant et essayer de dire que c'est fait souvent avec des bouts de ficelle, que c'est une petite manifestation, mais qui peut intéresser les jeunes qui sont en vacances l'été chez leurs grands-parents ou dans la famille. Soyons vigilant et aussi bienveillant.

Michel Veneau
C'est notre rôle de soutenir toutes les actions qui sont menées sur la ville. On les soutiendra toutes.

Hicham Boujlilat
M. le maire, vous avez noté, il n'y avait aucun souci sur le principe. Il y a simplement eu deux questions sur le projet. 1. Sur le coût, il est légitime de le demander. 2. Donner des éléments de réponse, voir ce qui s'est passé ailleurs sur ce type d'opération, au niveau notamment de la sécurité. Les jeunes de la Griffe verbale, il n'y a aucun problème par rapport à ça, et c'est très bien que les jeunes puissent s'investir. C'est très bien parce que

d'autres personnes auraient pu le faire et ne le font pas, ce sont des jeunes qui le font. Il faut les encourager. En revanche, j'ai pointé deux sujets, un point de vigilance et un point par rapport au coût.

Michel Veneau
Aujourd'hui, par rapport à la sécurité, on a de gros soucis pour le 14 juillet. Il faut qu'on prenne des précautions cette année pour le feu d'artifice. On a 5 points à sécuriser. M. Renaud est en train de travailler dessus parce qu'on a beaucoup de monde, comme vous le savez. Ça va être un souci pour le feu d'artifice. C'est comme ça, il faut qu'on arrive à essayer de maîtriser tous ces soucis qu'on a, qui concernent tout le monde.

Plus de questions ? On va passer au vote.

Chérif Mouat
Je vais m'abstenir étant donné que je fais partie du comité d'animation de Cosne.

Michel Veneau
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

B. AFFAIRES GÉNÉRALES

2. Adaptation mineure du plan local d'urbanisme

Pascale Quillier
Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,
L'article 1.123-1-9 du code de l'urbanisme stipule que les règles et servitudes définies par un plan local d'urbanisme ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation, à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes. Dans le cadre d'un projet de construction d'une maison individuelle sur la parcelle ZO190, au lieudit Les Mollets, des pétitionnaires demandent à pouvoir déroger aux règles d'implantation imposées dans les articles UHA6 et UHA7 du plan local d'urbanisme, compte tenu de la configuration du terrain. En effet, le règlement de la zone UHA du plan local d'urbanisme stipule dans son article UHA6 que la construction principale nouvelle doit être implantée à l'alignement ou avec le même recul que la construction voisine, et dans son article UHA7, que celle-ci doit être implantée sur une au moins des limites séparatives ou de manière différente pour tenir compte de l'implantation des constructions existantes et voisines.
Précision : les constructions existantes avoisinantes ont été construites antérieurement à l'application du plan local d'urbanisme en vigueur actuellement.
Aussi, compte tenu de la configuration de la parcelle et après avis favorable de la commission des travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'adaptation mineure du plan local d'urbanisme.

Michel Veneau
Vous n'avez pas compris ? Ce n'est pas facile à comprendre.

Pascale Quillier
En clair, c'est une extension d'un terrain aux Mollets à Villechaud. Vous connaissez ?

Michel Veneau
Oui.
Il s'agit d'une parcelle qui est en triangle.

Pascale Quillier
Qui est en triangle, et forcément…

Michel Veneau
C'est pour l'implantation de la maison. Il aurait fallu la construire sur borne. Et là, on déroge et on la repositionne au milieu de la parcelle.
On déroge par rapport au règlement.

Hicham Boujlilat
Si je comprends bien, avec cette délibération, on contribue à l'amélioration du Beverly Hills de Cosne !

Michel Veneau
C'est exactement ça.

Pascale Quillier
On y travaille !

Michel Veneau
Pas de question ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

3. Acquisition des espaces concernés par la résidentialisation du quartier Saint-Laurent
4. Convention avec Nièvre Habitat pour la résidentialisation du quartier Saint-Laurent

Michel Veneau
Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le contrat de ville pour la période 2015-2020 place la requalification du quartier Saint-Laurent au cœur du dispositif. C'est dans ce contexte que la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et Nièvre Habitat investissent conjointement…
(J'ai bien dit, M. Boujlilat, c'est du partenariat. Parce que la Ville toute seule…)
Cosne-Cours-sur-Loire et Nièvre Habitat investissent conjointement pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Le projet de renouvellement urbain se traduit notamment par la résidentialisation du quartier Saint-Laurent. La commune et Nièvre Habitat, propriétaires de la majorité des immeubles situés dans le quartier Saint-Laurent, se sont engagés dans un programme de rénovation urbaine comprenant, outre la reconstitution de l'offre de logements, une restructuration importante des espaces publics et une

résidentialisation des pieds d'immeuble. Au regard des difficultés induites par une co-maîtrise d'ouvrage, nous avons convenu que les espaces verts et les pieds d'immeuble seront cédés à la commune afin qu'elle puisse procéder aux opérations de résidentialisation. Pour ce faire, il est nécessaire qu'elle ait la propriété des parcelles afin de bénéficier des financements publics. Nièvre Habitat s'engage à céder à la Ville les espaces concernés, suite à un découpage, au pied des immeubles implantés sur les parcelles cadastrées (je ne vais pas donner toutes les parcelles, il y en a beaucoup).
Concernant la parcelle cadastrée section BV130, seuls les espaces au pied des immeubles n° 8, 9 et 10, de même que la parcelle section AS449, seuls les espaces au pied des immeubles E et D. Ce découpage au pied de chaque immeuble implanté sur les parcelles visées ci-dessus sera réalisé par le géomètre Xavier de Taillandier. Les terrains seront acquis par la commune à l'euro symbolique non recouvré. Les travaux d'aménagements qui constituent la résidentialisation des pieds d'immeuble seront financés entièrement par la Ville. Les espaces résidentialisés seront rétrocédés à Nièvre Habitat pour l'euro symbolique non recouvré dès que l'ensemble des démarches administratives et financières sera finalisé : DETR, FCTV et plus généralement, tout financement public.
Les différents transferts de propriété seront confiés à maître Lhéritier. Les dépenses relatives aux frais notariés, ainsi qu'aux frais de géomètre, seront partagées entre Nièvre Habitat et la Ville. A cet effet, une convention de résidentialisation sera signée afin de préciser les conditions de cession et de rétrocession du foncier, ainsi que les conditions de suivi des études et des travaux.
Au regard de l'intérêt général de cette opération, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition par la commune des espaces verts et pieds d'immeuble appartenant à Nièvre Habitat pour l'euro symbolique non recouvré ; autoriser le maire ou son représentant à signer les actes de transfert de propriété, dont les frais seront à la charge partagée de la commune et de Nièvre Habitat ; autoriser la signature de la convention pour la résidentialisation entre la commune et Nièvre Habitat.

Il s'agit de la première partie, îlot Schweitzer.
Nous avons l'arrêté de subvention qui a été attribuée le 12 mai, qui se monte à 297 000 € pour un montant HT de 850 000 €.
Il y aura d'autres financements. La Région va aussi abonder par rapport aux 800 et quelques mille euros.
Par rapport à l'article 6, le versement total ou partiel de la subvention pourra être exigé par le préfet dans les cas suivants : si l'affectation de l'investissement subventionné était modifiée sans son autorisation – bien sûr, si on fait quelque chose sans demander l'autorisation à M. le Préfet, on peut nous redemander une partie ou la totalité de la subvention – avant l'expiration d'un délai de 5 ans après la date…

Hicham Boujlilat
Excusez-moi, vous parlez de quel article 6 ?

Michel Veneau
Par rapport à l'arrêté de subvention de M. le préfet.

Hicham Boujlilat
On ne l'a pas.

Michel Veneau
Non. C'est l'arrêté de subvention. Il y a des règles par rapport aux subventions.
5 ans après la date d'achèvement de l'opération.
Pour nous, la rétrocession se fera à 6-7 ans. Il faut que les travaux soient terminés, et 5-6 ans après, on pourra rétrocéder. Plutôt 6 ans.

Thierry Demay
Par rapport à la question que vous aviez posée en commission des finances, au niveau de la rectification, c'est pour ça qu'on vous a mis l'article qui correspondait, qui dit qu'il faut attendre l'achèvement des travaux, la réception définitive des travaux, et 5 ans après au minimum pour pouvoir le faire.

Michel Veneau
Au minimum 5 ans après l'affectation.

Hicham Boujlilat
C'est un sujet que j'avais souvent en commission des finances. Le retour sur la rétrocession des espaces, on met – parce que ça n'y était pas initialement : « néanmoins, la cession ne pourra intervenir qu'une fois finalisé l'ensemble des démarches administratives et financières, DETR, FCTV et plus généralement, tout financement public. »
L'ensemble des démarches administratives et financières inclut l'arrêté, c'est ça ?

Michel Veneau
C'est ça.

Hicham Boujlilat
Ou la demande de subvention ?

Michel Veneau
C'est par rapport à l'arrêté de Monsieur le Préfet.

Hicham Boujlilat
Je trouve que ce n'est peut-être pas assez précis comme ça. Mais après… C'est mieux que la convention initiale.

Michel Veneau
C'est très bien comme ça, je trouve. C'est assez précis par rapport à l'arrêté de Monsieur le Préfet. 5 ans après la fin des travaux.
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

On a voté les points 3 et 4 en même temps, ce sont les mêmes dossiers.

5. Cession-échange du chemin rural Les Prés Maillards

Pascale Quillier

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 28 avril 2016, le conseil municipal a désaffecté et cédé à Monsieur et Madame Boucher-Baudard une partie du chemin rural Les Prés Maillards, d'une superficie d'environ 2 601 m2, contre la cession par les acquéreurs d'une surface égale sur leur parcelle cadastrée ZB1. Compte tenu de la configuration des lieux, le nouveau tracé du chemin rural doit également traverser deux parcelles leur appartenant et cadastrées ZB4 et ZB8. Dans le cadre de cette opération, la commune cède une superficie de 4 595 m2 contre l'acquisition d'une superficie de 400 m2. A cet effet, les cessions simultanées de terrains se feront contre le paiement au profit de la commune de soultes de 1 000 €. Elles seront réglées par acte notarié, dont les frais seront partagés entre les acquéreurs.

Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de rapporter la délibération du 28 avril 2016 ; de désaffecter une partie du chemin rural situé lieudit Les Prés Maillard, d'une superficie de 4 595 m2 ; d'approuver les cessions simultanées d'une partie du chemin rural Les Prés Maillards d'une superficie totale de 4 595 m2, nouvellement cadastré AR1 d'une superficie de 1 106 m2 et ZBJ d'une superficie de 3 489 m2, au profit de M. et Mme Boucher-Baudard, avec paiement d'une soulte de 1 000 €, et d'une bande de terre prise sur les parcelles cadastrées ZB1, ZB4 et ZB8, d'une superficie globale de 400 m2, au profit de la commune, soit les parcelles nouvellement cadastrées ZB1.C d'une superficie de 251 m2, ZB4.F d'une superficie de 70 m2, et ZB8.I d'une superficie de 79 m2, pour assurer la continuité du chemin rural jusqu'à la route départementale n° 243 ; de dire qu'un droit de passage sera le cas échéant réservé au profit de la parcelle cadastrée ZB6 et que ces cessions simultanées seront réglées par acte notarié dont les frais seront partagés par les acquéreurs ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau

Il s'agit du chemin communal qui passe derrière l'étang de M. Baudard, qui ressort vers chez M. Bon. On va sortir après tout droit sur la départementale. Voilà l'échange qui a été réalisé.

On n'a pas retrouvé le nom du chemin qui sort à Jardiland, au-dessus du Pré Maillard. Je ne m'en rappelle plus. Il a un nom, c'est sûr.

Pas de question ? On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

6. Cession des parcelles AE107 et AE08 situées rue du Maréchal Leclerc

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Pour faire suite à la demande de M. et Mme Desbois, du 22 mars 2017, la commune désire leur céder les parcelles cadastrées AE 107 et 108 d'une superficie totale de 3 756 m2, situées 133 rue Maréchal Leclerc. Ces parcelles ont été préemptées par délibération du 17 juin 2011 pour la création d'une réserve foncière à vocation artisanale ou commerciale. A ce jour, ce projet est abandonné. Le prix de cession est fixé à 35 000 €, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs ou de toute personne morale qui se substituerait à eux dans leur droit et obligation. Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'approuver la

cession des parcelles cadastrées AE 107 et AE 108 pour un prix de 35 000 € au profit de M. et Mme Desbois ; de dire que la cession sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge des acquéreurs ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

J'ai expliqué à quelques personnes, M. Dherbier connaît bien la situation de cette parcelle. Il y a une partie qui est non inondable le long de la route. Aléa fort aux gadoues, aléa moyen entre les deux, où il y a le jardin, vers le stade. Et après, dans la pente, aléa faible. Ces deux parcelles, une où il n'y a rien du tout, il n'y aura jamais d'eau, heureusement, rue du Maréchal Leclerc ; et après, le bas de la parcelle pour laquelle il faut prendre des dispositions par rapport au PLU, pour pouvoir construire. Il faut relever la maison, par rapport au règlement du PLU.
M. Desbois, je lui avais proposé il y a un moment, il ne m'avait pas répondu. Au printemps, il est revenu vers nous. Ils ont trouvé avec l'urbanisme une formule avec deux accès pour les parcelles du bas, pour les pavillons plutôt. Ce sera des parcelles pour créer deux pavillons. Il y aura deux pavillons le long de la route et deux en dessous, avec un accès directement de Maréchal Leclerc. Ce sera deux accès, par rapport au règlement du PLU. Il va nous rester la partie basse qui n'a pas beaucoup de valeur, où il y avait des serres dans le temps. La partie basse a beaucoup moins de valeur, et elle n'aura jamais de valeur. C'est une partie inondable.
Avez-vous des questions ?

Alain Dherbier
Il y a quelque temps, une quinzaine de jours, lors de nos réunions Adeb, vous avez parlé de ce terrain. Je vous avais dit que j'avais été approché par un investisseur. Est-ce que vous l'avez contacté ?

Michel Veneau
Je l'ai contacté. Il n'est pas intéressé. On l'avait vu avec Mme Henry au Trophée d'Or. On s'est bien rappelé de lui. On l'a rappelé mais il n'est pas intéressé.

Alain Dherbier
Je trouve que le prix est trop bas.

Michel Veneau
C'est le prix des Domaines.

Alain Dherbier
9,31 €/m…

Michel Veneau
C'est le prix des Domaines. C'est l'estimation des Domaines.

Alain Dherbier
J'ai regardé sur Le Bon Coin les terrains à 35 000 €, ils vous flèchent sur Cosne, mais ils vous disent : j'en ai trouvé un, il fait 6 000 m2 constructibles, mais il est à 20 mn de Cosne, 20 mn de La Charité et 20 mn de Pouilly. Donc, il n'est pas dans le centre de Cosne.

Michel Veneau
Il faut bien se rendre compte, quand on regarde le plan avec la partie inondable. La partie constructible en haut, il n'y a que 1 300… Je l'ai là, le plan détaillé, je vais vous dire la surface. 1 243 m2 constructibles. La partie en dessous à aléa faible, il y a des contraintes. Donc, il y a un surcoût sur les deux maisons.
Je vais vous dire comment ils ont fait quand ils sont revenus me voir, ils ont fait une évaluation du surcoût pour les deux pavillons du bas, plus les deux chemins. C'est ça qui diminue le coût des terrains. Sinon, il y aurait eu la même configuration que le long de la route, c'est sûr qu'on aurait pu les vendre beaucoup plus cher. Il y a un surcoût, c'est clair. On pourra même avoir le surcoût pour un pavillon… Je sais que quand il faut rehausser d'un mètre… C'est comme ça.
Il y avait une autre solution. On n'aurait pu vendre que cette partie-là. Mais après, on éliminait le dessous complètement, la partie à aléa faible, c'était perdu. Ou il fallait laisser un passage. Mais vous savez bien, au niveau environnement, on ne va pas rechanger nos lignes demain, le PPRI. Ça m'étonnerait que quelqu'un… Il n'y a pas un ministre ou un préfet qui va nous dire : ces zones, on va les modifier. C'est plutôt dans l'autre sens qu'on va au niveau des PPRI.

Alain Dherbier
Ça ne bougera pas. Je pense que l'investissement sur un hôtel, ça aurait quand même été…

Michel Veneau
Je sais. On a contacté d'autres personnes aussi.

Alain Dherbier
De toute façon, il ne va pas perdre d'argent, c'est sûr.

Michel Veneau
Il ne va peut-être pas en gagner…

Alain Dherbier
Il met 4 lots…

Michel Veneau
N'importe comment, un investisseur ne fait pas quelque chose pour perdre de l'argent.

Alain Dherbier
Je sais. Mais je trouve ça dommage parce que c'est bien situé.

Michel Veneau
Je sais bien, mais on n'a pas trouvé mieux. Quand on l'a défriché, à un moment donné, il y a quelques années. Avec M. Bruère, on était allés sur place, on l'avait bien nettoyé. Et je l'ai proposé déjà. On n'avait pas trouvé.

Hicham Boujlilat
Quand j'ai appris que vous avez mis 1 243 m2 qui sont exploitables…

Michel Veneau
Je n'ai pas dit exploitables. Qui ne sont pas en zone à aléa faible. Là, c'est blanc, il n'y a pas de contrainte. En dessous, vous passez en vert, aléa faible, là, il y a des contraintes.

Hicham Boujlilat
Les 1 243 m2 ?

Michel Veneau
Non, 1 243 m2, c'est bon.

Hicham Boujlilat
Sur ces 1 243 m2, si on les met au prix du marché à Cosne, on arrive au-dessus.

Michel Veneau
Il faut trouver les acquéreurs.

Hicham Boujlilat
Des gens, à n'importe qui, vous leur dites de venir acheter un terrain à 10 € du mètre carré…

Michel Veneau
M. Boujlilat, ça fait deux lots de 600 m2.

Hicham Boujlilat
Oui. Combien est le prix du mètre carré à Cosne ?

Michel Veneau
Ça ne fait pas des lots de 1 000 m ou plus. Ça fait des lots de 600 m2.

Hicham Boujlilat
C'est ce que recherchent les gens aujourd'hui. Je vous défis de trouver un terrain à Cosne à moins de 30 € le mètre carré.

Michel Veneau
Si, ça se trouve. Sur Cosne-Cours, ça se trouve.

Hicham Boujlilat
A 10 € du mètre carré ?

Michel Veneau
Sur Cosne-Cours je dis. De Villechaud jusqu'à Cours.

Hicham Boujlilat
Mais à Cosne ? Dans un emplacement rue du Maréchal Leclerc ?

Michel Veneau
Vous êtes un bon vendeur. Et on a du patrimoine à vendre. Je vais vous convoquer dans mon bureau, je vais vous donner les fiches et la liste, et vous allez venir avec moi essayer de démarcher. Vous allez voir la difficulté. Ce n'est pas facile.

Hicham Boujlilat
Vous avez rendu publique la vente de ce terrain ?

Michel Veneau
On est passé par des agences, oui.

Hicham Boujlilat
Vous l'avez rendue publique ? Il y a eu des annonces par les agences ?

Michel Veneau
On est passé par des agences, on a demandé aux agences, oui.

Hicham Boujlilat
On est passé par l'agence pour vendre ce terrain ?

Michel Veneau
Non, on l'a fait en direct.

Hicham Boujlilat
D'accord. Donc, je vous dis : vous vendez ces terrains même au double de ce que vous faites à M. Desbois, je peux vous garantir que vous trouvez preneur demain. 20 € du mètre carré à Cosne…

Michel Veneau
Vous n'avez pas compris encore. Vous ne comprenez rien. Je vous dis qu'il y a un terrain de 1 200 m2, où on peut faire deux lots. Le reste, en dessous, il n'y a pas de valeur.

Hicham Boujlilat
1 200 m2 à minimum 30 € du mètre carré, on arrive déjà au moins à 37 000 €.

Michel Veneau
Les Domaines, ce sont des services sérieux de l'Etat. Ils l'ont évalué à 35 000 €.

Hicham Boujlilat
35 000 € plus ?

Michel Veneau
35 000 €, estimation des Domaines.
Ils ont estimé l'ensemble 45 300 € plus ou moins 10 %. Jusqu'en bas, jusqu'aux gadoues.
J'ai la lettre officielle des Domaines, je peux vous la faire passer.

Hicham Boujlilat
Qu'est-ce qui nous empêche de le vendre au prix du marché ?

Michel Veneau
Vous pouvez vendre 1 200 m2 au prix du marché. Le reste est en zone inondable. Ça dévalue le terrain.
Si vous pouvez… Je pense que je vais vous donner pas mal de patrimoine à négocier.

Hicham Boujlilat
Je n'ai pas de patrimoine à négocier.

Michel Veneau
En zone inondable, ça dévalue le terrain de peut-être 30 ou 40 %.

Hicham Boujlilat
Un terrain à 9 € du mètre carré à Cosne, même en zone inondable, ça ne se trouve nulle part.

Michel Veneau
On a une autre solution. On ne vend que les 1 200 m2 et on garde le reste. On laisse un passage, mais vous le vendrez, vous ! On peut vendre les 1 200 m2 à 20 € du mètre carré par exemple.

Hicham Boujlilat
Le prix du marché à Cosne, quand vous trouvez – et c'est introuvable – c'est au moins 30 € du mètre carré.

Thierry Demay
On a un exemple d'une agence de Cosne-Cours-sur-Loire qui vend un terrain à bâtir de 2 793 m2 pour un montant de 30 000 €. Ça fait 10 €.

Hicham Boujlilat
C'est où ?

Thierry Demay
A Cosne.

Michel Veneau
Ce n'est pas la peine qu'on discute pendant trois heures. Il y a 1 200 et quelques mètres carrés qui ont une valeur. On est d'accord. Le reste n'a pas de valeur, il n'y a pas d'accès. Sinon, vous savez comment ça se passe, le règlement du PLU, M. Dherbier : à partir de 4 lots, c'est un lotissement. Faites un lotissement, vous allez voir le coût ! Aménager pour faire un lotissement, ça peut faire 20 à 25 € du mètre carré de coût. Après, le terrain ne vaut plus rien. C'est comme ça que ça se passe. Là, ils ont trouvé avec le repreneur une combine pour faire deux petits chemins. Et c'est légal. Ils font deux chemins de 3 m pour accéder aux deux pavillons du bas. Sinon, vous ne pouvez pas vendre le bas.

Hicham Boujlilat
Vous argumentez sur le prix. Je vous indique simplement que c'est vendu trois fois en dessous du prix du marché.

Michel Veneau
C'est faux.

Hicham Boujlilat
Et je vais juste terminer là-dessus…

Michel Veneau
On ne va pas continuer là-dessus. Il y a 1 200 et quelques mètres carrés qui ont une valeur. Le reste n'a pas de valeur. Les Domaines le justifient. Je vous fais une photocopie des Domaines.

Hicham Boujlilat
Sur un terrain qui a été acheté pour une autre vocation à 70 000 €. Donc on le vend deux fois moins cher qu'on l'a acheté.

Michel Veneau
Tout à fait. Mais ce n'est pas pour les mêmes raisons qu'on a acheté.

Hicham Boujlilat
Ce n'est pas pour les mêmes raisons. On souhaitait quand même un projet touristique en entrée de ville plutôt que 4 pavillons. Après, c'est un choix.

Michel Veneau
C'est des choix. J'ai téléphoné à ces gens que je connais bien, M. Dherbier m'en avait parlé. On les voit tous les ans au Trophée d'Or. Ce sont des gens très sympathiques. Mais ils m'ont dit qu'ils n'étaient pas intéressés par un hôtel à Cosne. Ils me l'ont confirmé. Vous savez bien, quand M. Dherbier m'en a parlé, je n'ai pas hésité une seconde à rappeler. C'est sûr que si on avait pu le vendre le double, on l'aurait fait. Les projets hôteliers, on devait faire un deuxième hôtel. Pour l'instant, ça ne bouge pas. J'ai revu les propriétaires, les exploitants, ça ne bouge pas. C'est regrettable mais c'est comme ça.
Le terrain, il y a l'estimation des Domaines. Et je confirme que les 1 200 et quelques mètres carrés ont une valeur, et en dessous, ça n'a pas de valeur.

On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? 6 contre. Adopté à la majorité. Merci.

7. Convention de transfert de gestion avec Sncf Réseau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,
La Sncf Réseau est propriétaire de l'ensemble des lignes du réseau ferroviaire national et en assure la gestion, conformément aux missions d'intérêt général qui lui sont assignées par la loi. Afin de leur garantir une utilisation optimale, la Sncf peut conférer, dans certaines conditions, un droit d'usage de ces lignes au profit des collectivités territoriales. Pour renforcer l'attractivité et le développement du tourisme de son territoire, la commune souhaite conclure une convention de transfert de gestion concernant la section neutralisée sur la ligne n° 689 000 de Saint-Germain-du-Puy (18) à Cosne-Cours-sur-Loire (58), située entre le PK295 + 990 et le PK296 + 500. La durée de la convention de transfert de gestion est de 15 ans, sans contrepartie financière. Il est précisé que la commune envisage de confier l'exploitation de l'activité cyclorail à une société privée. A cet effet, le 14 avril dernier, le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés a effectué une visite de contrôle. Cette visite a été faite dans le cadre d'une demande des préfets, suite à la sollicitation des maires de Cosne et de Bannay. Les installations ont été jugées satisfaisantes au regard des normes de

sécurité exigées pour l'activité de cyclo-draisine.
Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de transfert de gestion avec Sncf Réseau pour une durée de 15 ans ; d'autoriser le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

On a anticipé pour la reprise d'activité de la société qui exploite le cyclorail, par rapport à la convention qui n'était pas signée. On a demandé à la Sncf et ils nous ont accordé… On a anticipé le début d'exploitation. Ils ont commencé avant qu'on passe en conseil.

Pas de question ?
On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

D. AFFAIRES TECHNIQUES

8. Adhésion au groupement de commandes achat énergie avec le SIEEEN sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Charly Bruère
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,
Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentré sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1er juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Aussi, conformément à l'article L.441-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'énergie peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi des tarifs réglementés de vente proposés par l'opérateur historique. Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres du marché. Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques, et notamment les collectivités territoriales, doivent recourir aux procédures prévues par l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015, et notamment son article 28, afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.441-5 du code de l'énergie. Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs en entités adjudicatrices acheteuses de gaz naturel et d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétiques, au travers d'un groupement d'achat est un moyen d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence. Il permet d'obtenir une meilleure offre, tant sur le plan financier que dans le domaine de la maîtrise des consommations, dans le respect du développement durable. La commune a intégré ce groupement en 2014 sur le périmètre de la région Bourgogne. Les régions ayant été regroupées, il s'agit maintenant d'adhérer au groupement sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté. Le coordonnateur de ce groupement est le syndicat international d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder dans les règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 du 23.07.2015 et ses décrets d'application relatifs au marché public, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter le projet de délibération, d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté pour l'achat d'énergie et des services associés, annexé à la présente délibération ; d'autoriser

l'adhésion de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergie et des services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté ; d'autoriser le maire ou son représentant à délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement ; d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords cadre et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, et ce sans distinction de procédure ou de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget ; de donner mandat au syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives au site annexé à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Michel Veneau
Y a-t-il des questions ? C'est une continuité, la région s'agrandit, mais les conventions sont les mêmes. On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

9. Convention d'assistance technique assainissement 2017

Charly Bruère
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,
L'Etat a, au cours des dernières années, réorienté son approche territoriale et arrêté de nombreuses missions de proximité vers les territoires, en particulier l'appui technique qui était fourni aux collectivités territoriales, dans les domaines de la voirie en particulier. Il s'avère que le secteur privé devant se substituer à l'Etat n'est pas toujours à même de satisfaire l'ensemble des besoins, ceux-ci pouvant être trop diffus ou insuffisants pour justifier une prestation économique viable. Les collectivités se trouvent démunies pour satisfaire leurs besoins en termes d'ingénierie et d'assistance technique, alors que les services du Conseil départemental de la Nièvre possèdent des compétences techniques. La création au sein de l'institution départementale du service Nièvre ingénierie peut permettre au Conseil départemental d'assurer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à travers une convention formalisant les engagements de chaque partie : maîtrise d'ouvrage et prestataires. La commune de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite bénéficier de cette assistance technique dans le cadre de l'assainissement pour faire réaliser par les services du conseil départemental de la Nièvre les prestations suivantes : visite de la station d'épuration, vérification de l'appareillage destiné à mesurer les débits, assistance dans la validation des données liées à l'auto-surveillance des ouvrages, aide à l'élimination des boues produites par la station d'épuration. Pour l'année 2017, l'estimation financière s'élèverait à 1 260 € HT pour 18 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'accepter le projet de délibération, d'accepter les termes de la convention et du devis ; de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Michel Veneau
Pas de questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

E. PERSONNEL

10. Création d'emplois saisonniers 2017

Micheline Henry
Mesdames, Messieurs,
Comme les années précédentes, afin d'assurer les missions des différents services municipaux et permettre la continuité du service public durant la période estivale, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire a recours à du personnel saisonnier. Au total, 6 emplois à temps complet seront créés du 1er juillet au 31 août 2017. Des lycéens, des étudiants ou des personnes sans emploi seront affectés dans les différents services, tels que les services administratifs de la mairie, les services techniques, les espaces verts.
Aussi, après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider la création d'emplois non permanents à temps complet, suite à accroissement saisonnier d'activité tel que défini ci-dessus.

Michel Veneau
Pas de questions ? On passe au vote.
Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Merci pour cette séance. Bonne soirée. N'oubliez pas de passer signer.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué

Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Madame Anne-France BOTTE	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Christophe BOCQUET	Conseiller délégué
Monsieur Christophe VEYCHARD	Conseiller municipal
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Monsieur Joël PASSAS	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal